

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Accusé de réception en préfecture
095-200058485-20231207-D_2023_148-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023



*Rapport sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets*



Sommaire

Syndicat Emeraude	3
Compétences et territoire	4
Instances décisionnelles / Composition du Bureau Syndical	5
Équipe opérationnelle	6
Prévention des déchets	7
PLPDMA	8
Compostage	13
Zoom déchets	16
Focus Biodéchets	18
Précollecte	19
Fourniture de contenants pour la collecte des déchets	20
Maintenance des contenants	21
Apport volontaire / Collecte des papiers	22
Collecte	23
Schéma de collecte	24
Evolution des tonnages	26
Ordures ménagères résiduelles / Emballages et papiers / Verre	26
Encombrants / Déchets végétaux	27
Évolution des ratios entre 2013 et 2022	28
OMA : évolution et répartition	29
Autres services	30
Eco-Site du Plessis-Bouchard	31
Centres techniques municipaux	34
Collecte des déchets dangereux	35
Traitement	36
Bilan Matière	38
Finances	40
Compte Administratif	41
Zoom sur les recettes de fonctionnement	44
Compte administratif 2022	45
La communication	47
Communication	48
Sensibilisation	49
Événementiel	50



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a notamment pour objet de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par les décrets n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Syndicat **Emeraude**

Structure intercommunale créée en 1993, le Syndicat mixte Emeraude a pour compétences la prévention, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Son siège et ses bureaux sont situés sur la commune du Plessis-Bouchard (Parc d'activités des Colonnes), à l'emplacement de l'Eco-site ou déchèterie.

■ **Triple compétence :**

Prévention, Collecte & Traitement

■ **17 communes, réparties sur
2 communautés d'agglomération
adhérentes**

■ **34 élus et 20 agents permanents
au service de 281 000 habitants**

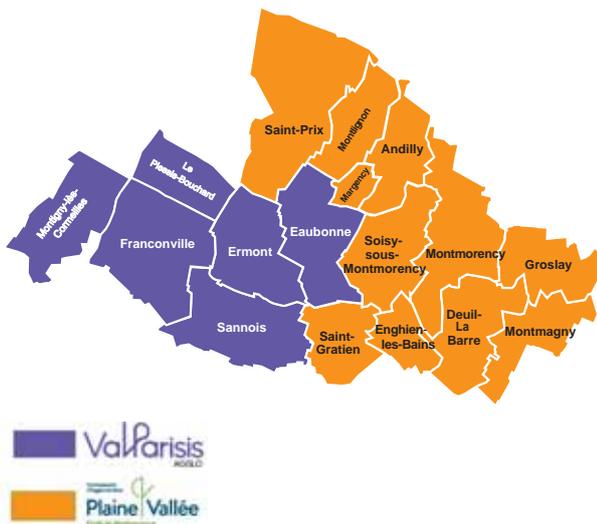


Compétences

Réduire, collecter, traiter et valoriser les déchets ménagers et assimilés, produits sur la vallée de Montmorency répartie sur le territoire de 2 communautés d'agglomération, soit 17 communes, représentant un bassin de population de 280 970 habitants.

Territoire

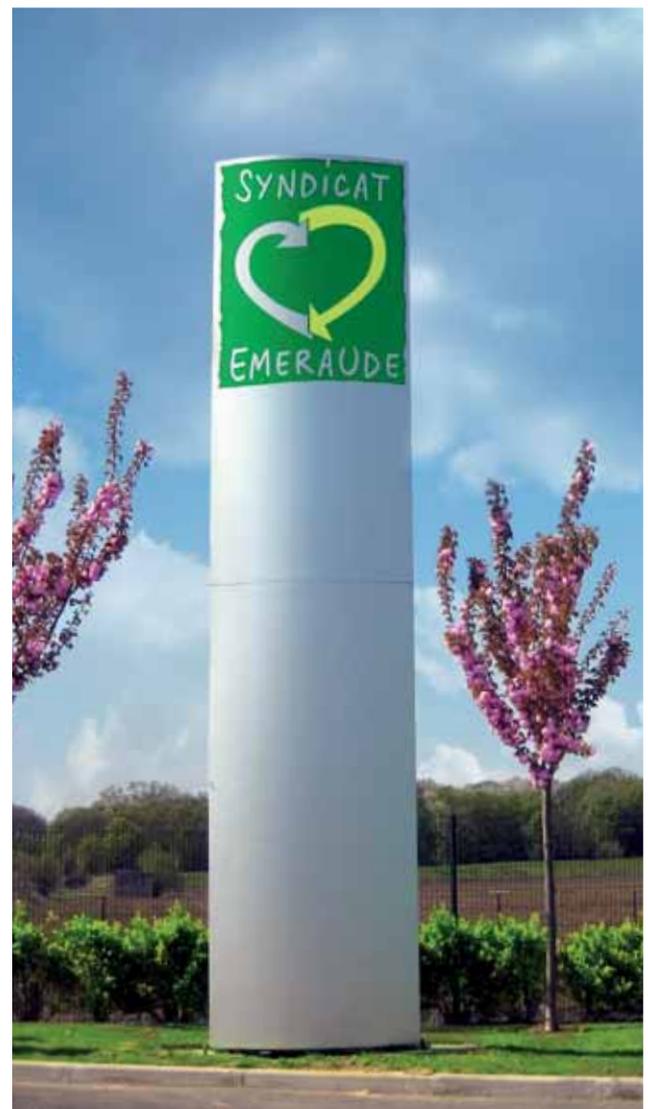
Le territoire du Syndicat Emeraude au 1^{er} janvier 2022



Communauté d'Agglomération	Rappel Population 2021	Population 2022 INSEE (2019)
Plaine Vallée	132 449	132 695
Val Paris	147 838	148 275
Total Emeraude	280 287	280 970
Evolution /2020		+0,24%

Au 1^{er} janvier 2016, la carte de l'intercommunalité a été modifiée dans le cadre du Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) prévu par la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM). Depuis cette date, les 17 communes qui composent le territoire du Syndicat Emeraude sont réparties sur deux communautés d'agglomération :

- La communauté d'agglomération de Plaine Vallée
- La communauté d'agglomération de Val Paris



©Syndicat Emeraude - Totem du Syndicat Emeraude

Instances décisionnelles

Le Syndicat Emeraude est administré par un Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants.

Ce Comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (54 ont été prises en 2022).

Lors du Comité Syndical d'installation en septembre 2020, les élus ont renouvelé leur confiance à M. Gérard LAMBERT-MOTTE, Président sortant, en le réalisant à cette fonction pour le mandat 2020-2026.

Le Bureau Syndical, dont la composition intègre l'ensemble des communes constituant le périmètre du Syndicat, est chargé d'instruire les dossiers et de préparer les décisions qui seront présentées en Comité Syndical. Le Bureau définit également les grandes orientations de la politique du Syndicat en matière de déchets.

En 2022, le Comité s'est réuni à 6 reprises et le Bureau à 6 reprises également.



©26média-Cédric Daya / Le président du Syndicat Emeraude

Composition du Bureau Syndical

La composition du Bureau :

Président	Gérard LAMBERT-MOTTE
1er vice-président	Alain GOUJON
2ème vice-président	Daniel FARGEOT
3ème vice-présidente	Marie-Christine CAVECCHI
4ème vice-président	Michel VERNA
5ème vice-président	Jean-Pierre ENJALBERT
6ème vice-président	Julien BACHARD
7ème vice-président	Xavier HAQUIN
8ème vice-président	Patrick FLOQUET
9ème vice-président	Alain CHABANEL
10ème vice-président	Maxime THORY
1er secrétaire	François FABRE
2ème secrétaire	Quentin DUFOUR
3ème secrétaire	Hafid IABASSEN
4ème secrétaire	Marc ANTAO
5ème secrétaire	Marc CLOUET
6ème secrétaire	David DUMEUNIER

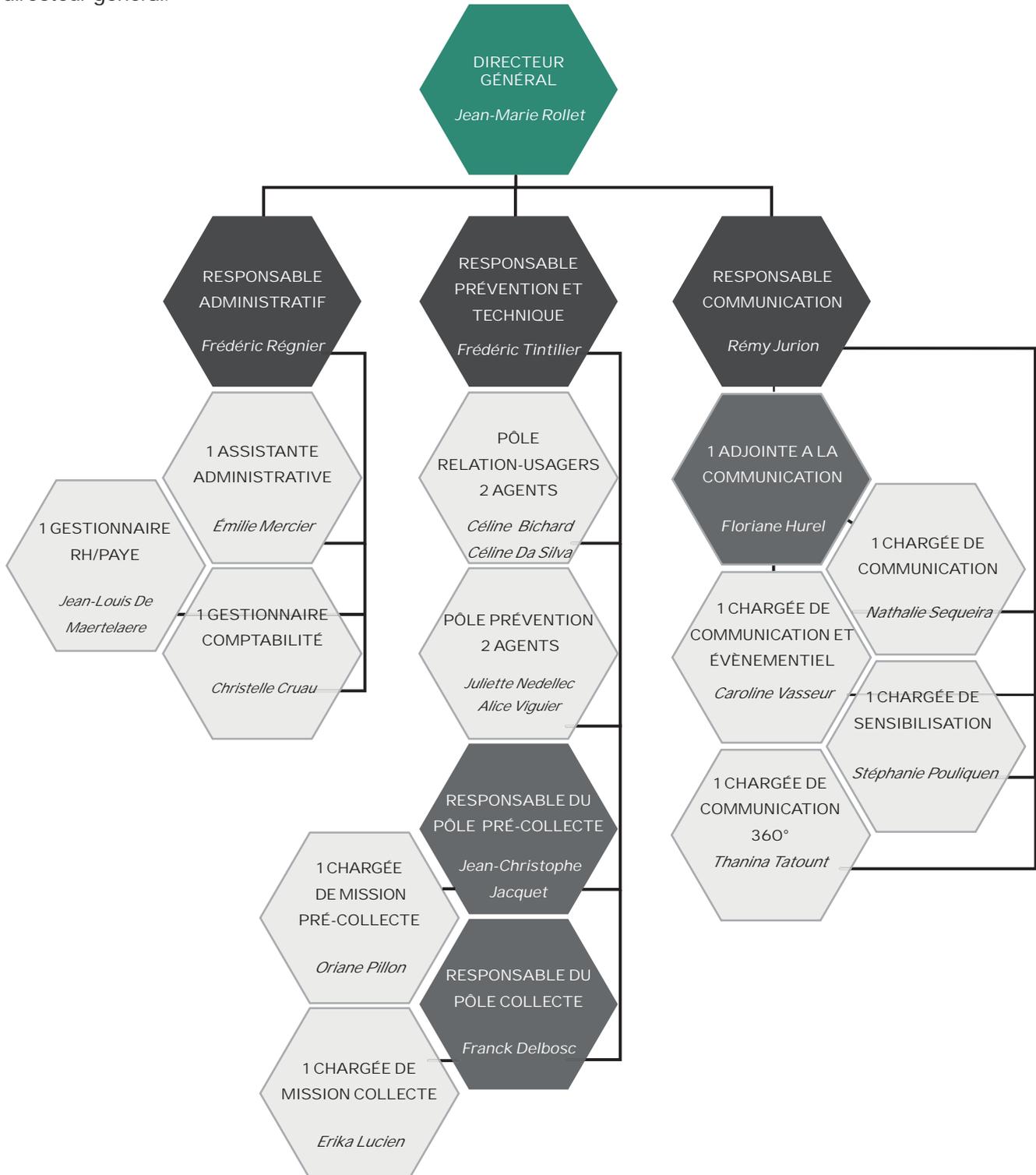
Pour le mandat 2020-2026, il a été fait le choix de ne pas créer de commissions de travail figées, mais plutôt de privilégier l'organisation de groupes de travail thématiques à constituer et réunir selon les besoins.

Néanmoins, une Commission d'appel d'offres constituée de 6 membres (5 membres + le Président) a été désignée pour l'ouverture, l'analyse d'offres ou l'attribution de marchés ou pour émettre un avis sur des projets d'avenants aux marchés en cours.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie 1 fois en 2022.

Équipe opérationnelle

En 2022, le Comité s'appuie sur une équipe de 20 agents majoritairement titulaires (14 femmes et 6 hommes). Ces agents sont répartis en 3 services : administratif, prévention et technique, et communication, rattachés à un directeur général.



Prévention des déchets

L'année 2022 est la 2^{ème} année de la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) du Syndicat Emeraude. Ce dernier regroupe l'ensemble des actions visant à réduire la production de déchets du territoire, dans tous les domaines, et de tous les publics (ménages, établissements scolaires, commerces, collectivités). Son objectif est de réduire de 7% la production de déchets d'ici 2025 par rapport à 2018, soit passer de 402,7kg par habitant à 374,5kg par habitant. Il est axé autour de la solidarité et de l'inclusion.

- 293 composteurs individuels et 21 lombricomposteurs distribués à des particuliers
- 15 nouveaux sites de compostage collectif (résidences, écoles, quartiers)
- 3 ressourceries éphémères réalisées dans 3 communes
- Organisation du premier Salon de la Réparation
- Installation de 2 caissons de réemploi sur la déchèterie du Plessis-Bouchard
- Réalisation de 2 ateliers découverte des couches lavables



PLPDMA

Le programme de prévention des déchets du Syndicat Emeraude se décline en 7 axes, classés par ordre de priorité, afin de toucher tous les publics et tous les secteurs de production de déchets :

- Axe 1 : Eco-exemplarité des collectivités : Communes et Syndicat Emeraude
- Axe 2 : Gestion de proximité des biodéchets : tri à la source des biodéchets, compostage, broyage, gestion différenciée des espaces verts.
- Axe 3 : Favoriser le réemploi : des textiles, sur la déchèterie, événements autour du réemploi, ressourceries éphémères, réflexion sur le développement d'une ressourcerie pérenne.
- Axe 4 : Lutte contre le gaspillage alimentaire : en restauration collective, auprès des ménages, auprès des professionnels.
- Axe 5 : Consommation responsable : mise à disposition de stop pub, promotion de l'achat zéro déchet, promotion des couches lavables.
- Axe 6 : Prévention des déchets des producteurs non ménagers : prévention des déchets des marchés forains, défi des commerçants éco-responsables, déploiement de la consigne pour réemploi.
- Axe 7 : Sensibilisation de tous les publics : ménages, scolaires, publics prioritaires, par les événements et les animations.

Dans le cadre de ce PLPDMA, de nombreuses actions ont été menées en 2022 :

• Eco-exemplarité

Dans un souci de légitimité des discours qu'il porte sur la réduction des déchets, le Syndicat Emeraude se doit de l'appliquer en son sein. Un tableau permettant à chaque agent d'indiquer les objets qu'il propose au prêt ou au don a été installé, pour réduire les achats et favoriser l'échange de biens. Une réflexion a été menée sur l'utilisation durable du numérique. Le Syndicat Emeraude a également participé à la construction du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Plaine Vallée : animation de tables rondes, consultation pour l'élaboration des actions.

• Réemploi

- o Sur la déchèterie

- Partenariat avec Emmaüs sur la déchèterie

Le partenariat avec Emmaüs s'est poursuivi : le dernier samedi de chaque mois, Emmaüs est venu sur la déchèterie récupérer les objets que les habitants ont apporté ce jour-là. Depuis septembre, un suivi a été mis en place pour connaître les quantités récupérées. Entre septembre et mars,



©Syndicat Emeraude / Emmaüs

■ Prévention des déchets

soit sur 6 journées de présence (avec une exception en décembre), voici le nombre et le type d'objets recensés :

- Petits électroménagers : 13 cartons
- Jouets : 40 cartons
- Meubles : 15
- Livres : 45 cartons
- Vaisselle : 23 cartons
- Vêtements : 71 sacs
- Autres : 4 cartons

- Partenariat avec Vélo Services sur la déchèterie

Le partenariat avec Vélo Services suit son cours : les vélos déposés sur la déchèterie sont collectés par les gardiens et gardés pour l'entreprise d'Economie Sociale et Solidaire Vélo Services, qui les récupère, les répare et les revend. Ainsi, cette entreprise augmente la durée de vie de ces objets, favorise l'insertion professionnelle de son équipe, et lui permet de monter en compétences dans le domaine de la réparation.

En 2022, une centaine de vélos a été collectée sur l'année, chiffre qui représente à peu près 1 tonne de déchets évités grâce à cette entreprise sociale et solidaire.



©126média-Cédric Daya / Vélo service

- Installation de caissons de réemploi



©Syndicat Emeraude / Espace Réemploi

En 2022, il n'existe pas sur le territoire du Syndicat Emeraude de lieu totalement dédié au réemploi (ressourcerie, recyclerie). De ce fait, les usagers de la déchèterie sont contraints d'y apporter de nombreux objets encore en bon état. Pour répondre à ce gaspillage, le Syndicat Emeraude a installé deux petits conteneurs maritimes, destinés à recevoir les objets encore utilisables et qui méritent une seconde vie. L'ouverture public est prévu pour 2023.

Les objets déposés seront récupérés par les associations de réemploi situées sur ou à proximité du territoire, triés, puis revendus à bas prix. Au départ, pour l'ouverture, un partenariat pourra être noué avec des associations spécialisées dans le réemploi telles que :

- BAM95 (Bouffémont) et Emmaüs Bernes-sur-Oise pour la récupération de tous les types d'objets déposés dans les caissons ;
- Vélo services pour la récupération des vélos ;
- AGOIE pour la récupération de la téléphonie-informatique.

■ Prévention des déchets

Cette action participe à l'essor du réemploi et de l'économie circulaire sur le territoire. L'objectif est d'étendre, à terme, ce partenariat avec d'autres associations et acteurs du réemploi (services culture, sociaux, scolaires des communes membres).

o Récupération des textiles

Depuis 2011, le Syndicat Emeraude participe, en partenariat avec les communes du territoire, au déploiement des points d'apport volontaire pour la récupération des textiles, linges de maison et chaussures (TLC). Des soutiens financiers sont délivrés dès lors que le territoire est doté en moyenne d'un point de collecte pour 2 000 habitants.

En 2022, bien que les 11 bornes de la commune d'Ermont aient été retirées suite à des dysfonctionnements, il y avait 106 bornes sur le territoire, soit une borne pour 2 650 habitants. En 2022, 679,33 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire du Syndicat Emeraude par l'intermédiaire des bornes textiles (338,83 tonnes par Ecotextile et 340,5 tonnes par Le Relais), soit 2,41 kg/habitant/an. Ce chiffre ne prend pas en compte les récupérations par Tisseco et Veteco. Par ailleurs, le Syndicat Emeraude a organisé un concours de collecte de vêtements dans les Accueils de Loisirs (ALSH) de la commune d'Ermont, en partenariat avec la commune et le chantier d'insertion de la Mission Locale de la Vallée de Montmorency (MLVM), spécialisé dans le réemploi du textile. 173 kg ont été collectés sur les 5 ALSH et de nombreux ateliers de sensibilisation au réemploi des textiles ont eu lieu. L'action, qui a été un succès, sera reproduite en 2023 dans la commune de Soisy-sous-Montmorency.

o Ressourceries éphémères

Pour pallier l'absence de ressourcerie pérenne sur le territoire du Syndicat Emeraude, des ressourceries éphémères ont été organisées, en partenariat avec le Réseau Francilien du Réemploi (REFER), l'association de prévention Aiguillage, la commune, les bailleurs sociaux, et la ressourcerie la plus proche (La Fabric'a à Gennevilliers)

La première a eu lieu à Montigny-lès-Cormeilles en mai-juin 2022 et a pris la forme suivante :

- Porte-à-porte pour informer de la collecte d'objets pour réemploi,
- 5 après-midi de collecte en pied d'immeuble dans des quartiers différents, avec des ateliers de sensibilisation variés,
- 1 journée de boutique solidaire.

Plus de 2,7 tonnes d'objets ont été récoltées, soit une moyenne de 543 kg par jour de collecte, ce qui est bien au-dessus de la moyenne régionale (170kg par jour de collecte), et montre donc la forte demande d'une solution de réemploi sur le territoire.

La seconde ressourcerie éphémère a eu lieu à Franconville : sur 2 jours de collecte, 456 kg ont été collectés.

La troisième a eu lieu à Sannois : sur 2 jours de collecte, 250 kg ont été collectés.



©Syndicat Emeraude / Ressourceries éphémères

■ Prévention des déchets

o Organisation du premier Salon de la réparation du Val d'Oise

Dans le cadre de son événement annuel, le Forum du zéro déchet, le Syndicat Emeraude a organisé en 2022 un Salon de la réparation, en partenariat avec le Conseil Départemental du Val d'Oise et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA). Le Syndicat a rassemblé les acteurs et s'est chargé de la partie opérationnelle et logistique ; la CMA a assuré l'information puis l'inscription à l'événement des réparateurs immatriculés ; et le Conseil Départemental a financé la prestation des artisans sur la journée. Cela a permis de sensibiliser au mieux les visiteurs et de rendre cette pratique accessible, en ne leur faisant pas payer la réparation réalisée sur place ce jour-là. Elle a aussi eu pour intérêt de visibiliser les artisans du Val d'Oise, dont l'activité – à la forte valeur écologique – doit être valorisée.

Cet événement a rassemblé 8 réparateurs : 3 couturières, une bijoutière, 2 réparateurs de vélos, un réparateur d'électroménager, un réparateur de téléphonie. La journée a été un véritable succès : 199 objets ont été soit diagnostiqués, soit réparés. Les visiteurs comme les artisans ont beaucoup apprécié la démarche ; nombre d'entre eux ont demandé qu'une seconde édition soit organisée en 2023.



© Audrey/ Salon de la réparation

• Consommation responsable

Dans le cadre du Défi des Familles zéro déchet, le Syndicat Emeraude s'est doté de 6 kits de couches lavables, comprenant chacun 9 couches lavables de différents modèles et marques. Après recensement des familles intéressées par la démarche de réduire leurs déchets (et la toxicité des couches pour les enfants) grâce aux couches lavables, 2 ateliers ont été organisés, animés par Charlotte Eco-Doula, accompagnatrice en parentalité. A l'issue de ces ateliers, les kits ont été prêtés pendant 1 mois aux familles. Celles-ci ont bénéficié d'un accompagnement pendant toute la durée du prêt.

Les kits ont ainsi été prêtés à 7 familles. Une fois récupérés, ceux-ci ont été envoyés à l'ESAT ADAPT (Soisy-sous-Montmorency) pour être lavés et prêts à être prêtés de nouveau.

L'utilisation des couches lavables pendant un mois, à 50% du temps, a permis aux familles de réduire de moitié les couches jetées, soit passer à 16,5kg/mois au lieu de 33 kg/mois.

Charlotte Eco-Doula a également été présente lors du Forum du Zéro déchet pour présenter l'intérêt des couches lavables en termes de prévention des déchets mais également en termes de réduction de la toxicité.



©126média-Cédric Daya / Salon de la réparation

■ Prévention des déchets

• Prévention des déchets des producteurs non ménagers

Le Syndicat Emeraude a lancé un appel à manifestation d'intérêt aux communes dont il collecte les marchés, pour améliorer la gestion des déchets des marchés, à travers un accompagnement ciblé.

Trois communes y ont répondu, et le premier accompagnement a débuté auprès de la commune d'Ermont. La première réunion préparatoire, réunissant élus, commerçants, services municipaux et délégataires, a permis de déterminer les actions à mettre en place pour une meilleure gestion des déchets sur le marché et la mise en place de la prévention de ceux-ci : programmation d'une opération de pesée des différents flux, recherche d'exutoires par flux, pédagogie auprès des commerçants et des clients, discussion sur la mise en place de la consigne pour réemploi...



©Syndicat Emeraude /Gestion des déchets de marchés à Ermont



©Syndicat Emeraude /Gestion des déchets de marchés à Ermont

Compostage

Le compostage permet de détourner une partie de ces déchets des ordures ménagères. En effet, sur le territoire du Syndicat Emeraude, les ordures ménagères sont composées à 37 % de biodéchets. Le compostage est une pratique vertueuse permettant de valoriser ses biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas, déchets végétaux, etc.) tout en produisant un fertilisant naturel et gratuit.

Dotation en composteurs et lombricomposteurs

Afin de développer le compostage sur l'ensemble du territoire, le Syndicat propose le matériel suivant à prix réduit :

- Des composteurs de 345 litres et de 620 litres ;
- Des lombricomposteurs pour les personnes résidant en appartement ou dans une maison sans jardin ;
- Des aérateurs de compost.

	Quantité distribuée en 2021	Quantité distribuée en 2022
Composteurs domestiques	344	293
Aérateurs de compost	195	122
Lombricomposteurs	30	21



©Syndicat Emeraude / Composteur 345 litres et bioseau

Le taux d'équipement en composteurs et lombricomposteurs est de 26 % pour l'habitat pavillonnaire.

Si l'on prend en compte tous les composteurs vendus depuis 2000 par le Syndicat, le taux d'équipement pour les pavillons varie entre 15% et 35 %, en fonction des communes.

Le compostage en établissement scolaire

Pour les communes souhaitant mettre en place le compostage dans les écoles ou les crèches, le Syndicat les accompagne en leur proposant des composteurs adaptés aux grandes quantités de biodéchets produites dans les restaurants scolaires. Le Syndicat forme également le personnel à la gestion d'un site de compostage en établissement scolaire pour s'assurer de la qualité du processus.

Cet accompagnement est aussi proposé aux collèges et lycées du territoire qui incluent le compostage dans un projet pédagogique.

En 2022, 5 écoles élémentaires et maternelles et 1 collège ont été accompagnés par le Syndicat pour mettre en place un site de compostage au sein de leur établissement.

Ce sont donc 64 établissements scolaires (de la maternelle au lycée) et crèches qui sont équipés de composteurs grande capacité sur l'ensemble du territoire et près de 13 000 élèves qui participent au compostage de leurs restes de repas.

Compostage collectif

Depuis 2012, le Syndicat accompagne les résidences qui souhaitent installer un site

■ Prévention des déchets

de compostage. Deux conditions doivent être respectées : avoir un groupe d'habitants volontaires et motivés pour être référents du site et avoir un espace vert suffisant. Le Syndicat propose des bacs à des prix réduits et les livre sur place. Une formation est assurée auprès de l'ensemble des résidents intéressés afin d'expliquer les principes du compostage et notamment les règles d'or pour obtenir un compost de qualité à utiliser sur les espaces verts de la résidence ou à distribuer auprès des habitants.

En 2022, 6 résidences se sont lancées dans le compostage en pied d'immeuble. Au total, 300 logements supplémentaires ont accès au compostage soit environ 780 habitants qui ont désormais la possibilité de valoriser leurs biodéchets.

Une dizaine de résidences ont contacté le Syndicat pour être accompagnées dans la mise en

place d'un site de compostage collectif.

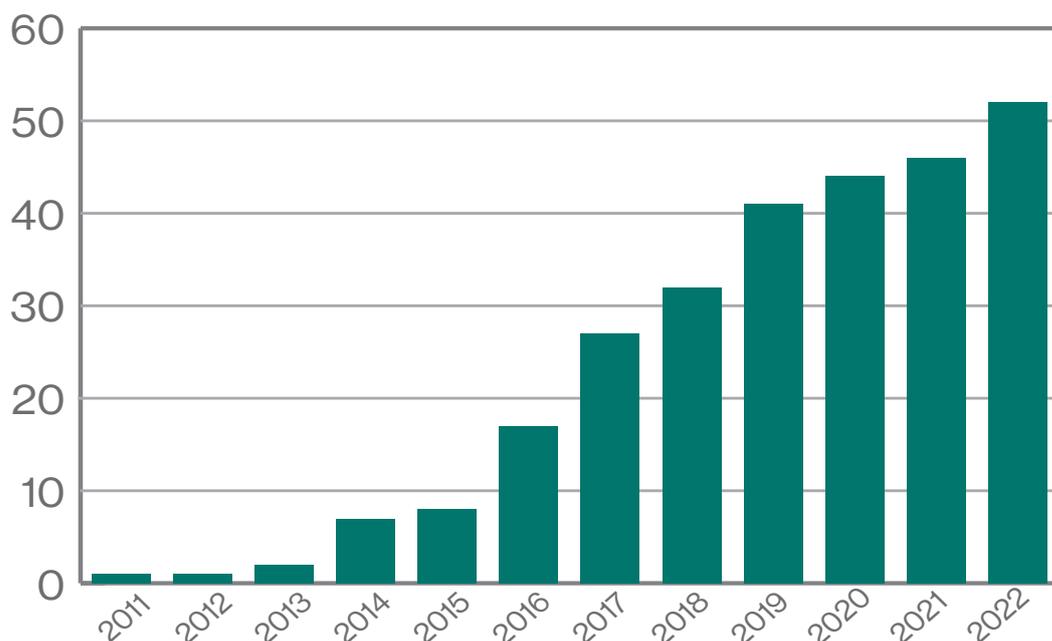
Sur l'ensemble du territoire, depuis 2010, 52 résidences ont installé des sites de compostage en pied d'immeuble donnant la possibilité à plus de 3 500 habitants de composter.

En 2022, la Maison d'Enfance à Caractère Social de Montmorency et le siège de la paroisse du Plessis-Bouchard se sont aussi équipés d'un site de compostage afin de valoriser leurs biodéchets. L'accompagnement par le Syndicat était similaire à celui d'une résidence. Aujourd'hui, le compostage collectif est possible dans toutes les structures.

Le compostage de quartier

Certains habitants n'ont pas la possibilité d'installer un composteur dans leur jardin ou dans leur résidence mais souhaitent quand même valoriser leurs biodéchets. C'est pourquoi le Syndicat Emeraude développe un nouveau type de site de compostage : un composteur de quartier.

Evolution du nombre de sites de compostage collectif



Prévention des déchets

Un site a été inauguré le 12 février 2022 au Parc de la Tuilerie à Margency. Il est installé dans un parc public et le bac d'apport est toujours ouvert. Les habitants du quartier ont la possibilité de venir durant les horaires d'ouverture du parc pour y déposer leurs biodéchets (sans sac).

Un groupe de personnes habitant dans les alentours s'est porté volontaire pour assurer chaque semaine l'apport de matière sèche et le brassage. La première distribution de compost mûr aura lieu en 2023 auprès des résidents du quartier.



©Syndicat Emeraude /Site de compostage de quartier à Deuil-La Barre

Le compostage en établissement scolaire

Le Syndicat Emeraude compte 137 établissements publics primaires et maternelles avec une moyenne de 266 élèves par établissement. Selon l'ADEME, les établissements scolaires gaspillent en moyenne 121 grammes par convive et par repas. Le gaspillage alimentaire sur le territoire du Syndicat Emeraude est donc estimé à 1 000 tonnes par an.

A travers son PLPDMA 2021-2026, le Syndicat Emeraude s'est fixé comme objectif de réduire de 30 % le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des restaurants scolaires des établissements primaires d'ici la fin du plan.

Alors que trois communes (Sannois, Franconville, Ermont) avaient été accompagnées par un bureau d'études financé par le Syndicat Emeraude en 2019, un appel à manifestation d'intérêt avait été lancé en 2021 auprès des communes adhérentes afin d'élaborer en interne une méthodologie qualitative et quantitative pour lutter contre le gaspillage alimentaire. La commune du Plessis-Bouchard a été directement accompagnée par le Syndicat Emeraude.

Des pesées ont eu lieu en février et ont permis d'établir un diagnostic. Le poids moyen du gaspillage alimentaire est de 89,92 grammes par convive et par repas. Grâce à ce diagnostic, un plan d'actions a été élaboré et l'objectif était de réduire de 10 % le gaspillage. Une deuxième campagne de pesées en décembre a permis de mesurer l'efficacité des actions mises en place. Le gaspillage alimentaire a été réduit de 30 %. La méthode ainsi établie est jugée concluante et reconductible sur les établissements de six autres communes qui ont manifesté leur motivation.

Zoom Déchets

Dans le cadre des différentes actions prévues dans son PLPDMA, et plus particulièrement de réflexions sur les futures échéances réglementaires, le Syndicat Emeraude a missionné un bureau d'études pour réaliser des caractérisations sur bacs et bornes à ordures ménagères. En février 2022, 19 échantillons ont été analysés pour obtenir les résultats suivants, justifiant les actions inscrites dans le PLPDMA dont la mise en œuvre est exposée en début de rapport.

Plus des trois quarts du gisement sont susceptibles d'être détournés des OMR

- **29,2% de déchets visés par les consignes de tri du territoire (emballages, verre)**
- **37,2% de déchets pouvant être détournés des OMR via d'autres collectes sélectives (biodéchets)**
- **17,7% de déchets visés par les objectifs du PLPDMA (couches, textiles, PAM, livres)**

Cela représente 198kg/hab/an détournables, sur 236kg d'OMR/hab/an

Composition des ordures ménagères

Catégories	Sous catégories		Moyenne en kg/
Putrescibles	1,1 Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables)	22,1%	52,10
	1,2 Produits Alimentaires non consommés sans emballages	4,4%	10,43
	1,3 Produits Alimentaires non consommés sous emballages	8,7%	20,52
	1,4 Autres putrescibles	0,2%	0,53
	1,5,1 Déchets de jardin ligneux	0,5%	1,18
	1,5,2 Déchets de jardin non ligneux	1,4%	3,34
Déchets concernés par des actions du PLPDMA	2,1 Couches	8,3%	19,51
	2,2 Petits appareils électroménagers	1,2%	2,89
	2,3 Textiles / Chaussures / Maroquinerie	7,8%	18,51
	2,4 Livres	0,4%	0,85
Emballages	3,1 Multimatériaux - Emballages plastiques	9,7%	22,91
	3,2 Multimatériaux - Autres	14,1%	33,34
	3,3 Emballages en verre	4,3%	10,15
Autres	4,1 Autres déchets dangereux	0,1%	0,10
	4,2 Autres déchets	16,8%	39,53
TOTAL :		100,00%	235,90

Zoom

Ainsi, les déchets visés par les objectifs du PLPDMA (hors biodéchets) sont notamment :

- Emballages (concernés par le bac jaune : 9,7% des OMR, soit 22,91 kg/hab ; verre : 4,3% soit 10,1 kg/hab)
- Couches : en moyenne 8,3 % des OMR, soit une moyenne de 19,5 kg/hab
- Textiles : 7,8 % des OMR soit 18,5kg/hab
- Petits appareils électroménagers : 1,2 % des OMR soit 2,89 kg/hab

Par ailleurs, si près de 24 % des poubelles résiduelles sont constituées d'emballages qui auraient dû être triés pour être jetés dans les bacs ou bornes jaunes, le Syndicat Emeraude entreprend chaque année des caractérisations de la collecte sélective. Ainsi, 36 caractérisations sont réalisées par an permettant de définir les taux de recyclage (cf. chapitre Traitement) ainsi que les taux d'erreur de tri.

La moyenne du taux de refus de tri, bien qu'en baisse de 0,7 point sur 1 an, s'élevait encore à

29,2% en fin d'année 2022. Les principales erreurs ayant un impact considérable sur les performances sont les sacs fermés souvent remplis d'ordures ménagères, les emballages recyclables qui sont introduits dans les bacs jaunes les uns dans les autres (imbriqués), puis des objets en plastique qui ne sont pas des emballages (jouets par exemple, boîtes de rangements...).

L'ensemble de ces résultats démontre la nécessité de rappeler régulièrement les consignes de tri. L'extension des consignes de tri à toutes les résines plastiques datant de 2019, le Syndicat Emeraude a travaillé dès l'été 2022 pour candidater auprès de CITEO pour un accompagnement, appelé Plan Boost, CITEO a diligenté en septembre 2022 un sondage afin d'aider le Syndicat Emeraude à définir les actions de relance de geste de tri et d'amélioration des performances qui seront réalisées en 2023 si le dossier de candidature est retenu. A la clé, une aide de près de 60% des coûts d'investissements et de communication.

Catégories	Sous catégories	Pourcentage
Emballages recyclables	JRM (journaux, revues, magazines)	17,2%
	EMR (Emballages Ménagers recyclables)	31,8%
	GM (Gros de magasins)	4,0%
	ELA (emballages pour liquides alimentaires)	1,4%
	PET Q7 bouteilles et flacons et pots et barquettes plastiques	6,6%
	PET Q8 bouteilles et flacons et pots et barquettes plastiques	1,2%
	PEPPPS (plastique polyéthylène polypropylène)	4,1%
	ACIER	2,1%
	ALU	0,6%
	Petits ALU	0,3%
	Film plastique	1,3%
Autres emballages	Plastiques	2,7%
Refus de tri	Bois	0,5%
	Verre	1,1%
	Déchets Dangereux	0,0%
	Déchets équipements électroniques et électriques	0,7%
	Imbriqués	5,6%
	Plastiques non-emballages	1,8%
	Ferrailles	0,2%
	Gravats	0,2%
	Textile	1,6%
	Emballage non vides	1,5%
	Ordures ménagères	7,8%
	Fines	5,5%

Focus Biodéchets :

En 2020, la loi AGEC, loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit que d'ici le 1^{er} janvier 2024, tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets auront l'obligation de les trier à la source. Face à cette obligation réglementaire, le Syndicat Emeraude a réalisé une étude ayant pour objectif d'aboutir à la mise en place d'un schéma de gestion des biodéchets efficace et adapté à chaque type d'habitats et de producteurs. L'étude a permis d'estimer la quantité de biodéchets produits sur le territoire en tenant compte notamment de la part de biodéchets présents dans les ordures ménagères : 37 % des ordures ménagères sont composées de biodéchets qui pourraient être valorisés en compostage ou méthanisation.

L'étude qui s'est terminée en juillet 2022 a abouti à un scénario où le compostage de proximité (individuel, en pied d'immeuble, de quartier ou en établissement scolaire) est complété par la collecte séparée des biodéchets. 76 % de la population sera concernée par les solutions de compostage. La collecte en abri-bacs sera proposée pour les ménages dans les centres-villes et pour l'ensemble des logements collectifs sans espaces verts. Avant d'envisager une généralisation de ce scénario sur l'ensemble du territoire du Syndicat, une phase expérimentale sera lancée durant le second semestre de l'année 2023, tant sur le déploiement de contenants dédiés aux déchets alimentaires, que sur l'organisation d'une collecte sur un territoire représentatif de l'ensemble du Syndicat Emeraude.



Précollecte

Le Syndicat Emeraude met à disposition des usagers des contenants pour permettre la présentation de leurs déchets en toute sécurité et salubrité. Si l'entretien en état de propreté des contenants mis à disposition par le Syndicat Emeraude est à la charge des usagers, la maintenance préventive ou les réparations sont prises en charge par le Syndicat.

- **207 307 bacs**
(39,13 millions de litres)
- **2 146 bornes**
(9,4 millions de litres)
- **6 036 interventions de**
maintenance bacs



Fourniture de contenants pour la collecte des déchets

La collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles, des emballages recyclables, du verre ou des déchets végétaux se fait par l'intermédiaire de bacs ou de bornes enterrées. La règle de dotation des bacs a été mise à jour par la délibération n°2019/02/01. Les volumes des bacs attribués sont déterminés en fonction du nombre d'habitants dans le logement et de la fréquence de collecte en considérant un bon tri des déchets.



Bac à cuve marron et couvercle marron pour les ordures ménagères résiduelles (à l'exception des administrés des communes d'Enghien-les-Bains). Ce bac sera progressivement remplacé par un **bac à cuve grise et couvercle gris**



Bac à cuve grise et couvercle jaune pour les emballages,



Bac à cuve grise et couvercle vert pour le verre,



Bac à cuve grise et couvercle vert foncé pour les végétaux,



Bac à cuve grise et couvercle bordeaux pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers assujettis à la redevance spéciale,



Bac à cuve grise et couvercle bleu pour le papier des établissements publics.

Concernant la conteneurisation en bacs roulants, on peut noter des opérations particulières en vue de respecter les recommandations R437 de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), notamment :

- La fourniture et livraison de bacs roulants de 120 litres dédiés au verre en remplacement des petits bacs de 35 litres qui sont non préhensibles mécaniquement par les camions,
- La fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres dédiés aux déchets végétaux pour les pavillons qui le souhaitent.



©Syndicat Emeraude / Bornes enterrées

Les bornes enterrées sont dédiées à un groupe d'habitations et font l'objet d'études de dimensionnement et de faisabilité d'implantation. En 2022, la reprise des chantiers de nouveaux bâtiments après la crise sanitaire Covid-19, ainsi que la pose de bornes en remplacement de bacs sur une importante résidence à Soisy-sous-Montmorency, ont généré une progression sensible du nombre d'implantations de bornes enterrées. 111 bornes ont ainsi été posées en 2022 contre 81 en 2021.

A noter que la commune de Saint-Prix bénéficie d'une collecte hippomobile en porte à porte des déchets végétaux. Ce service implique que les déchets végétaux soient présentés dans des sacs papiers. Par le biais de la commune, 34 470 sacs papiers biodégradables ont été vendus aux usagers.

Maintenance des contenants

L'âge moyen du parc de bacs roulants est d'environ 7,2 ans. Les bacs ont fait l'objet de 2 273 interventions relatives à la maintenance (réparation, remplacement suite à vol ou incendie...) auprès du prestataire SULO. En 2022, nous comptons 2 478 interventions pour modification de dotation.



©Syndicat Emeraude / Remplacement des bacs jaunes 80

Les bornes enterrées à ordures ménagères font l'objet d'une maintenance préventive annuelle incluant le lavage et la désinfection intégrale. Par ailleurs, suite à l'attribution à la fin de l'année 2021 du marché de fourniture et maintenance des bornes aux sociétés ASTECH et POLLUNET, le Syndicat Emeraude a engagé une grosse campagne de lavage et maintenance préventive. Ce sont ainsi près de 658 bornes OMR, 431 bornes à emballages et 47 bornes à verre, qui ont fait l'objet d'une maintenance préventive. Par ailleurs, dès signalement d'anomalies, le syndicat Emeraude fait intervenir dans les 48 heures ses prestataires en charge de réparer les bornes concernées (SULO et POLLUNET). Le syndicat a ainsi dû gérer 577 dysfonctionnements en 2022 (tambour coincé, infiltrations d'eau, plateforme de sécurité détériorée).



©Syndicat Emeraude / Maintenance des bornes enterrées

Il est à noter que le parc de bornes enterrées est vieillissant. Les plus anciennes ont près de 16 ans d'utilisation. Dans un souci de garantir la disponibilité des équipements alors plus fragiles au regard des usures, le Syndicat a confié à la société ASTECH la rénovation du parc de bornes enterrées dite par « rétrofitage ». Autrement dit, pas besoin de modifier le génie civil, le prestataire remplace uniquement la cuve mobile usagée par une nouvelle qui comprend son système de sécurité antichute. Depuis le temps que le Syndicat Emeraude installe des bornes, l'enjeu est de faire du sur-mesure. Le programme de rénovation est ambitieux et se déroulera sur plusieurs années. Malheureusement, la crise sanitaire, accentuée par la guerre en Ukraine, a fortement freiné les approvisionnements de matières premières pour la conception de ces bornes et ce, dans un contexte financier très variable. Sur un objectif de 80 bornes, seules 10 ont pu être rénovées en 2022.

Apport volontaire

Le Syndicat Emeraude a également conservé son réseau de bornes d'apport volontaire dédiées au verre et au papier. Essentiellement aériennes, ces dernières ne nécessitent que très peu d'entretien. Le parc est composé de 83 bornes pour le verre et 48 pour le papier.

Le Syndicat Emeraude a en charge le réseau de bornes d'apport volontaire dédié aux textiles, linge, chaussures sur le domaine public avec le prestataire ECO-TEXTILE. Si aucune borne supplémentaire n'est venue compléter le réseau, la maintenance y est importante. En effet, ces équipements font l'objet de nombreuses incivilités, voire, subissent des actes de vandalisme pouvant gêner la collecte (blocage des serrures et portes restant fermées). Souvent, le personnel en charge de la collecte a pu effectuer une réparation le jour de ramassage. C'est ainsi que 365 interventions de maintenance ont été réalisées concernant 65 bornes. Les actes d'incivisme sont généralement la cause des dégradations et des débordements alors souvent constatés.



Collecte des papiers

Depuis 2009, le Syndicat Emeraude propose aux écoles et administrations une collecte spécifique des papiers, journaux, magazines et prospectus. La collecte est réalisée, suivant les établissements en bacs ou en bornes aériennes.



Le bac destiné aux papiers est constitué d'une cuve grise à couvercle bleu. La collecte a lieu une fois par mois sur 3 secteurs. Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu et sont d'une capacité de 4m³. Elles sont équipées d'un système de télérelève du taux de remplissage.

En 2022, le Syndicat Emeraude a collecté 94,70 tonnes de papiers contre 117,64 en 2021 soit 19,5% de moins, s'expliquant par une très forte baisse de présentation des papiers par les établissements scolaires en bornes (-32,5%) quand la collecte en bacs stagne.



Collecte

Depuis 2017, la société Poly Senti – Derichebourg est chargée de collecter les déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire du syndicat Emeraude suivant des modalités validées par l'ensemble des communes adhérentes du Syndicat Emeraude et fixées par délibération n°2016-06-02 du 20 juin 2016.

- **100 549 tonnes collectées en porte à porte**
- **823 743 km parcourus (hors véhicules de service)**
- **634 253 litres de gasoil consommés**
- **217 775 heures de service**
- **Bilan carbone Collecte**
Porte à Porte : 1 688 t de CO₂



┌ Schéma de collecte

Ce schéma de collecte, visant à inciter à la réduction à la source des déchets, à leur valorisation et à la maîtrise des coûts du service, est organisé comme suit :

- collecte des ordures ménagères une fois par semaine pour les pavillons (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- collecte hebdomadaire des déchets végétaux des pavillons entre mi-mars et mi-novembre, sauf Ermont (sans interruption) et à l'exception d'Enghien-les-Bains
- collecte mensuelle du verre pour tout type d'habitat (à l'exception d'Enghien-les-Bains et Montlignon qui ont conservé les mêmes fréquences de ramassage qu'en 2016),
- 4 collectes des encombrants par an pour les pavillons des communes les plus proches de la déchèterie du Plessis-Bouchard,
- Développement de la collecte des gros producteurs de cartons,
- Mutualisation de la collecte des rues limitrophes à plusieurs communes,
- Collectes réalisées avec des camions récents (acquisition mi-2017),
- Collectes organisées de façon à viser la diminution des accidents, conformément aux recommandations R437 de la CNAMTS,

- Mise à disposition d'ambassadeurs du tri pour le contrôle et la sensibilisation au geste de tri des emballages recyclables.

Pour la bonne exécution de ces prestations, 130 agents sont affectés au service. Le parc de bennes de collecte est constitué de :

- 28 camions de 19 à 26 tonnes munis de lève conteneurs pour les bacs,
- 4 mini-bennes de 12 tonnes pour accéder à certaines voies étroites,
- 2 bennes ampliroll avec grue auxiliaire,
- 6 camions équipés d'un bras grue pour les bornes enterrées et les points d'apport volontaire.

Tous les véhicules fonctionnent au gasoil et respectent les normes Euro6.



©126média-Cédric Daya / Bennes de collecte

Collecte

Les tournées de collecte des bacs s'effectuent entre 5h30 et minuit en fonction des communes. La collecte des bornes est réalisée à partir de 7h30. L'organisation de ces tournées est en perpétuelle évolution en vue d'atteindre les objectifs suivants :

- Optimiser le rendement de collecte (diminuer les distances parcourues inutilement, limiter les émissions de CO₂) ; les bornes d'apport volontaire pour le verre et les papiers sont d'ailleurs équipées de sondes de mesure du taux de remplissage permettant une collecte des bornes lorsqu'elles sont remplies à 80%,
- Respecter les recommandations R437 de la caisse nationale d'assurance maladie et diminuer les risques d'accidents (interdiction de la collecte bilatérale et des marches arrière).

Ce dernier point a d'ailleurs fait l'objet d'un long recensement des points noirs de collecte consistant à identifier et qualifier les risques liés à la collecte. Ainsi, 394 points noirs avaient été annoncés dans le cahier des charges. Le nouveau schéma de collecte ayant engendré des modifications de circuits de tournées conséquentes et le recours à davantage de véhicules adaptés aux voies étroites, ont permis de baisser le nombre de points noirs à 323 en 2017 laissant alors des points plus délicats à résoudre en raison des investissements nécessaires pour la mise en œuvre des solutions. Pour autant ces chiffres ne prenaient pas en compte les difficultés que nous pouvons rencontrer quand une mini-benne est mobilisée. Si ce type de véhicule permet de régler certains points noirs R437 souvent liés à des voies étroites, les marche-arrières restent souvent d'usage malgré leur interdiction. Un affinage du recensement des points noirs a révisé le nombre à 465 points à résoudre en 2019. Ainsi des actions ont été menées

surtout pour fiabiliser la collecte dans des rues alors plus difficiles d'accès à cause des véhicules plus nombreux qu'avant la crise sanitaire (effet des confinements et du télétravail). A la fin 2022, deux importants points noirs à haut niveau de risque ont été résolus avec la forte implication de la commune d'Enghien-les-Bains. 463 points noirs restent à résoudre.

En 2022, 823 743 km ont été parcourus pour assurer la collecte (hors véhicules de services et d'encadrement).

Sur l'ensemble du territoire, le nombre de réclamations liées à la collecte s'est élevé à 1 839 en 2022 contre 1 843 soit une très faible baisse de près de 0,9% par rapport à 2021. A noter que pendant le premier confinement, le standard téléphonique ne permettait pas un traitement en télétravail. L'ensemble des réclamations ont été transmises par courriel par les usagers ou via les partenaires communaux tels que police municipale et services techniques municipaux.



©126média-Cédric Daya / Camion de collecte Derichebourg

Evolution des tonnages

Ordures ménagères résiduelles



Tonnages d'Ordures ménagères Résiduelles (OMR) 64 579 t
 Evolution des tonnages / 2021 -4,39 %
 Ratio 229,84 kg/an/hab.
 Evolution du ratio / 2021 -4,6 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2022	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 695	27 517,12	4 015,77	31 532,90	-4%
Val Parisis	148 275	22 831,32	10 215,21	33 046,52	-4,48%
Total Emeraude	280 970	50 348,44	14 230,98	64 579,42	-4,39%

Emballages et papiers



Tonnages d'emballages et papiers 13 149 t
 Evolution des tonnages / 2021 -8,95%
 Ratio 46,80 kg/an/hab.
 Evolution du ratio / 2021 -9,2 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2022	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 695	5 701,53	636,83	6 338,37	-8,92%
Val Parisis	148 275	5 221,26	1 590,03	6 811,28	-8,97%
Total Emeraude	280 970	10 922,79	2 226,86	13 149,65	-8,95%

Verre



Tonnages de verre 5 850 t
 Evolution des tonnages / 2021 -5,60 %
 Ratio 20,82 kg/an/hab
 Evolution du ratio / 2021 -5,8 %

Territoire	Population	Tonnages bacs	Tonnages BE	TonnagesTotaux 2022	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 695	2 332,09	443,98	2 776,07	-5,52%
Val Parisis	148 275	2 231,50	842,86	3 074,36	-5,67%
Total Emeraude	280 970	4 563,59	1 286,84	5 850,43	-5,60%

Encobranants



Tonnages d'encombrants	8 282 t
Evolution des tonnages / 2021	-10,42 %
Ratio	29,48 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2021	-10,4 %

Territoire	Population	TonnagesTotaux 2022	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 695	4 268,36	-10,53%
Val Parisis	148 275	4 014,48	-10,29%
Total Emeraude	280 970	8 282,84	-10,42%

Déchets végétaux



Tonnages de déchets végétaux	8 434 t
Evolution des tonnages / 2021	-21,54 %
Ratio	30,02 kg/an/hab.
Evolution du ratio / 2021	-21,5 %

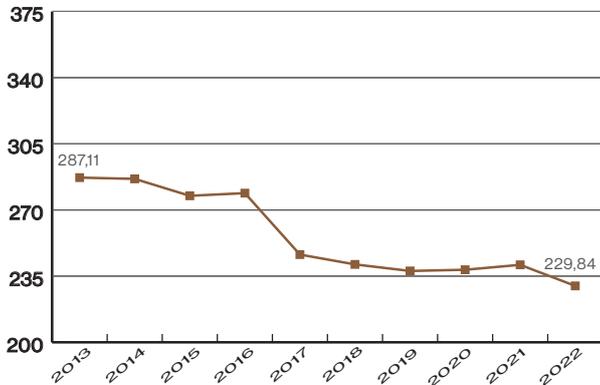
Territoire	Population	TonnagesTotaux 2022	Evolution des tonnages
Plaine Vallée	132 695	4 334,58	-21,46%
Val Parisis	148 275	4 100,27	-21,64%
Total Emeraude	280 970	8 434,85	-21,54%



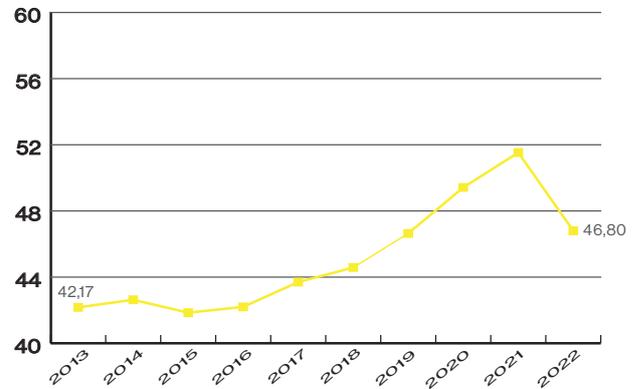
©126média-Cédric Daya / Collecte des déchets végétaux

Évolution des ratios entre 2013 et 2022 (en kg/an/hab.)

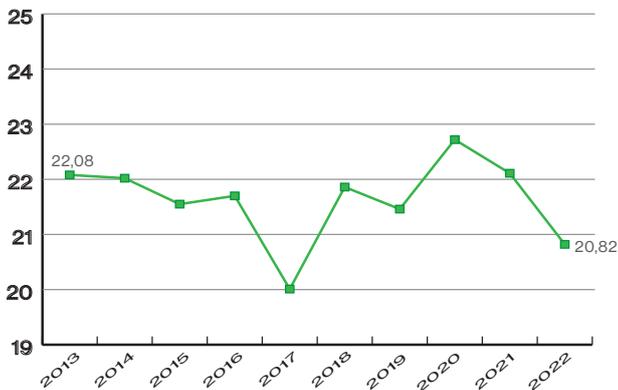
Ordures ménagères résiduelles



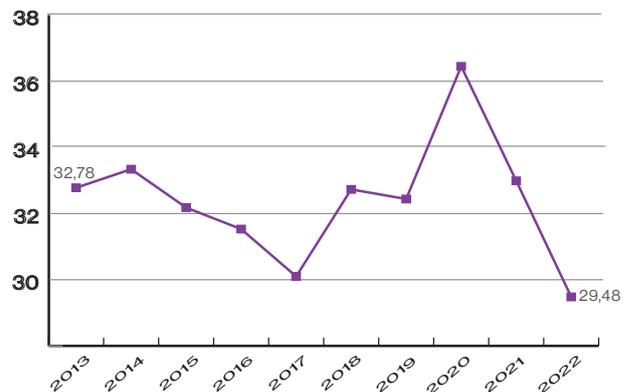
Emballages et papier



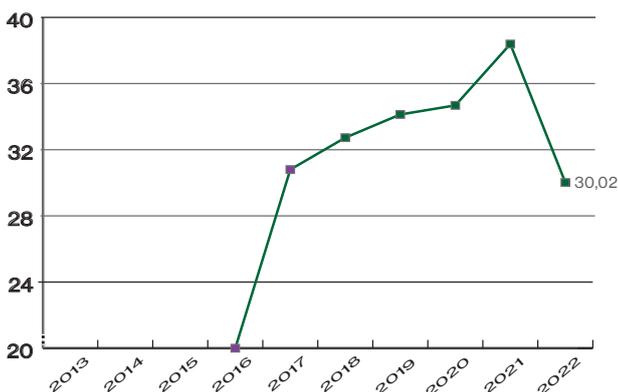
Verre



Encombrants



Déchets végétaux



Flux	Ratio 2022	évolution en 10 ans
Ordures ménagères résiduelles	229,84	-19,95%
Emballages	46,8	10,98%
Verre	20,82	-5,71%
Encombrants	29,48	-10,07%
Déchets végétaux	30,02	N.S.
OMA¹	356,96	-7,08%

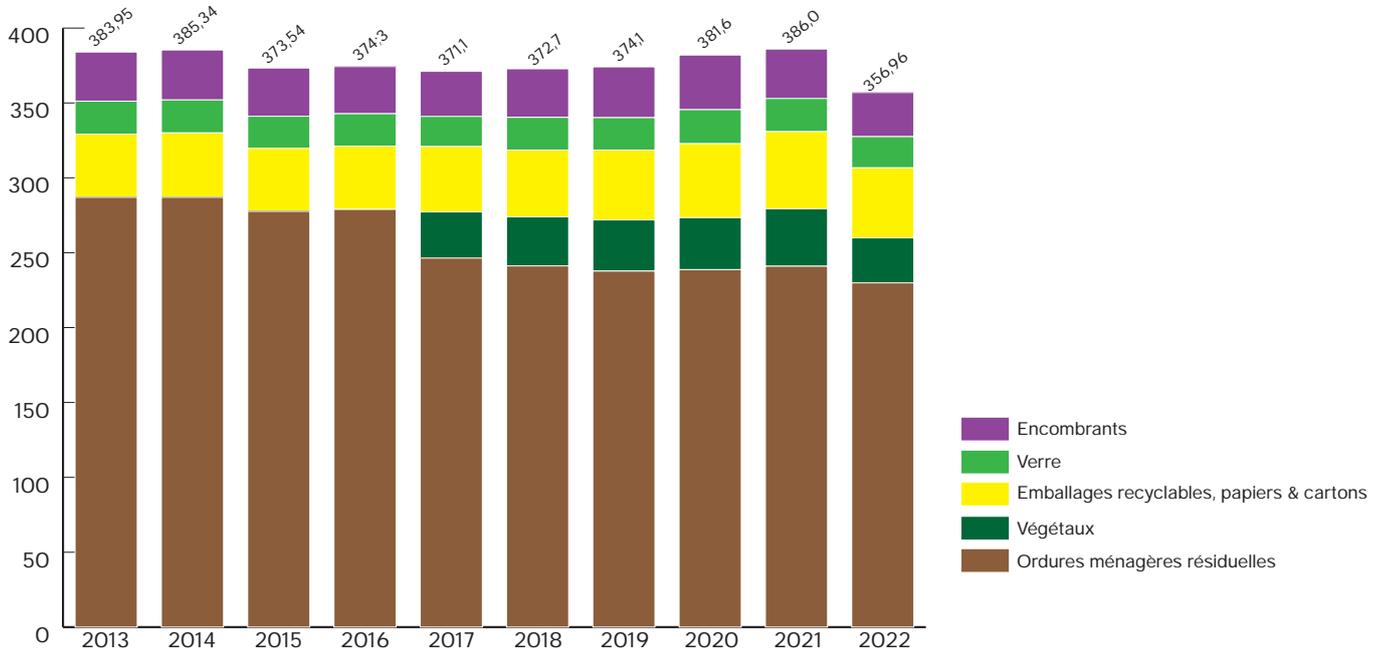
1 : Ordures Ménagères assimilées

2013 : population 267 517 habitants (INSEE 2010)
 2014 : population 269 020 habitants (INSEE 2011)
 2015 : population 270 165 habitants (INSEE 2012)
 2016 : population 271 545 habitants (INSEE 2013)
 2017 : population 274 237 habitants (INSEE 2014)

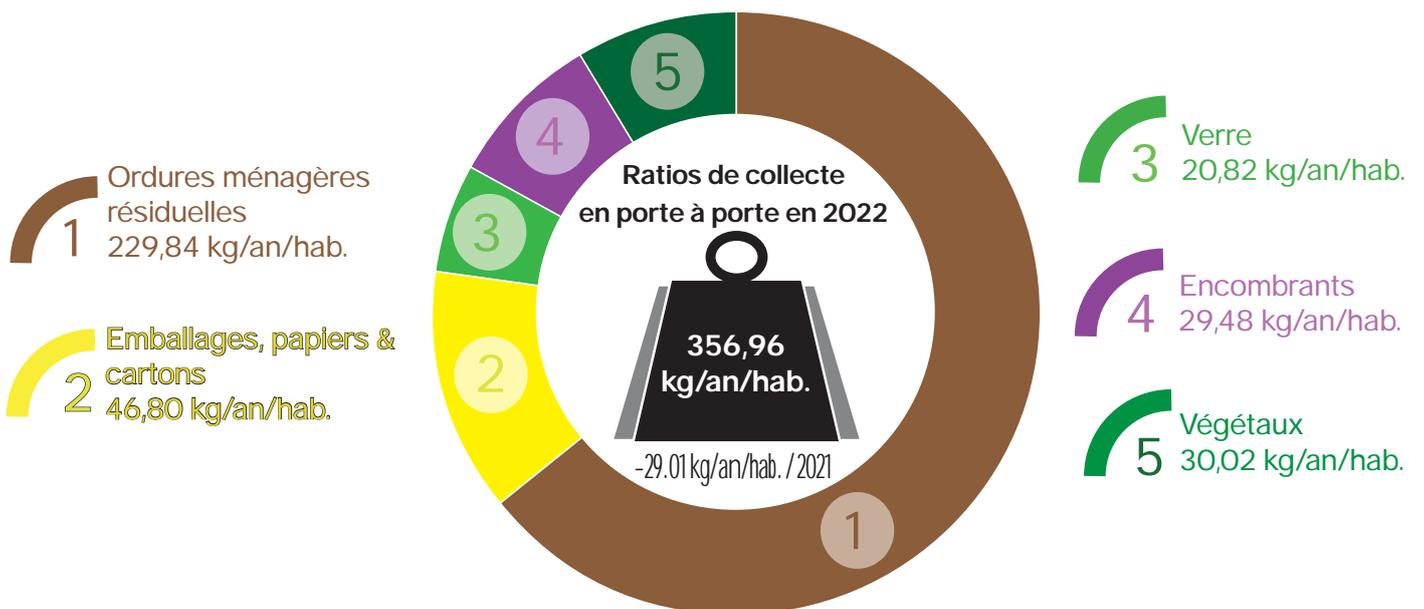
2018 : population 275 797 habitants (INSEE 2015)
 2019 : population 278 119 habitants (INSEE 2016)
 2020 : population 280 034 habitants (INSEE 2017)
 2021 : population 280 287 habitants (INSEE 2018)
 2022 : population 280 970 habitants (INSEE 2019)

Evolution des tonnages

Évolution des OMA entre 2013 et 2022 (en kg/an/hab.)



Répartition des OMA EN 2022 (en kg/an/hab.)



Autres services

Si la collecte en porte à porte permet de traiter 83% des déchets ménagers et assimilés, le Syndicat Emeraude développe des services complémentaires, soit pour capter des déchets dont la nature ne permet pas de les collecter en porte à porte (les déchets toxiques, déchets électroniques ou gravats par exemple qui restent dangereux pour les équipements et agents de collecte et plus généralement pour l'environnement), soit pour faciliter la captation par des services de proximité et plus individualisés. Il s'agit notamment des déchèteries mobiles, permanences Démétox, et fourniture de bennes aux services techniques des communes du territoire.

■ **+11,4 % de passages enregistrés sur la déchèterie**

■ **- 10% de tonnage collecté en déchèterie**

■ **-3,7% de déchets toxiques**



Eco-Site du Plessis-Bouchard

Le Syndicat Emeraude dispose d'une seule déchèterie située sur la commune du Plessis-Bouchard. Ce site permet aux particuliers de déposer leurs déchets de différentes natures qui ne sont pas ramassés dans le cadre de la collecte en porte à porte, contribuant à l'amélioration du recyclage. Après une année fortement perturbée par des travaux de réhabilitation et de modernisation de la déchèterie, l'exploitation confiée au groupement

SUEZ – ALLIECO Environnement a pu reprendre normalement. SUEZ a repris les agents valoristes chargés de l'accueil et du guidage des usagers en haut de quai, et ALLIECO ENVIRONNEMENT reste chargée de la mise à disposition des bennes et de leur rotation en fonction du remplissage.



©126média-Cédric Daya / Eco-Site du Plessis-Bouchard

Nature des déchets	Eco-Site 2022	Déchèteries mobiles 2022	Tonnage Total 2022	Evolution 2022/2021
Déchets végétaux	1 083,99	20,70	1 104,69	-15%
Gravats	3 816,26	44,68	3 860,94	-13%
DNDNI ¹	2 609,79	64,24	2 674,03	-8%
Encombrants	1 581,76	34,46	1 616,22	-4%
Bois	1 026,50	34,82	1 061,32	-12%
DEA (mobiliers)	807,25		807,25	1%
Cartons	132,14	6,70	138,84	-18%
Ferrailles	198,70	9,10	207,80	-29%
Papiers	22,12	0,00	22,12	-3%
DEEE	238,71	6,82	245,53	-6%
DDS filière REP	103,20		103,20	-6%
DDS - hors filière REP	39,67	13,84	53,51	-30%
Batteries	8,67	0,10	8,77	4%
Huiles Usagées	18,45		18,45	136%
Piles	2,48		2,48	-7%
TLC	123,08		123,08	54%
Lampes - Néons	1,81		1,81	31%
Total	11 814,57	235,46	12 050,04	-10%
réemploi Emmaüs	1,27	Non présent	1,27	
réemploi Vélo services	1,00	0	1,00	

1 : Déchets non dangereux non inertes (= plâtres)

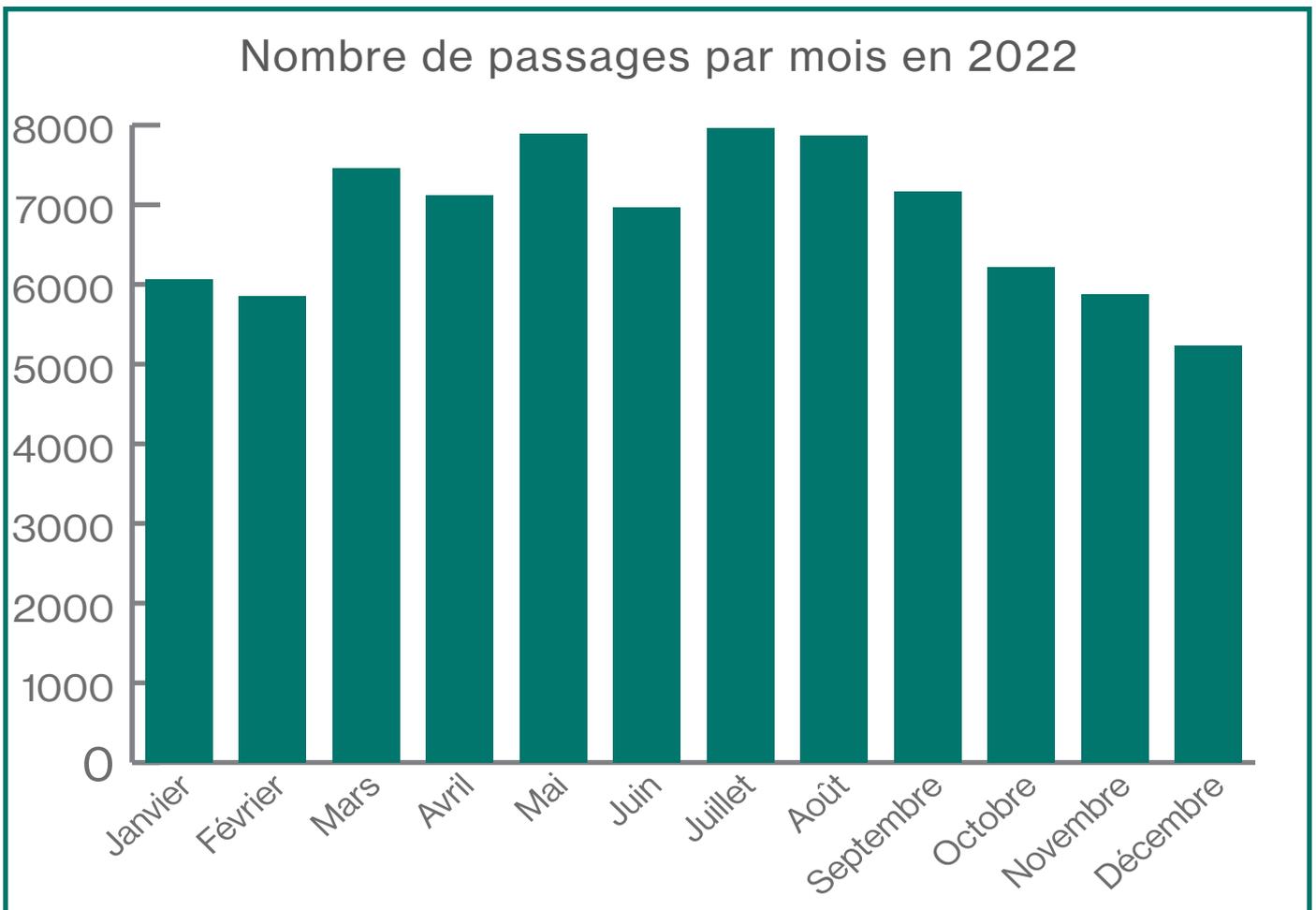
2: Textiles, Linges de maison, Chaussures

Autres services

Le nombre de passages enregistrés en 2022 est de 81 694 soit 11,4% de fréquentation en moins par rapport à 2021 qui avait pourtant connu aussi 12 semaines de fermeture pendant les travaux. Cela peut s'expliquer par le fait que les confinements, pendant lesquels les sorties étaient autorisées vers la déchèterie en 2021, se sont arrêtés en 2022. Par ailleurs, la crise économique, qui se ressent également sur les autres modes de collecte, engendre une baisse de production des déchets. La fréquentation de la déchèterie en baisse, les tonnages diminuent aussi d'environ 10% avec les 12 050 tonnes de déchets recueillies.

L'année 2022 est marquée par l'optimisation de la valorisation des déchets déposés en déchèterie :

- Formation des agents valoristes au nouveau processus de travail suite aux travaux de la déchèterie,
- Tri du mobilier en bi-flux : fourniture de deux bennes à quai par Eco-Maison (ex-Eco-Mobilier), une pour le mobilier en bois, et une pour le mobilier multimatériaux,
- Installation de deux petits caissons réemploi sur la déchèterie qui seront mis en service en 2023.



Autres services

Services Complémentaires

La déchèterie du Syndicat est excentrée et insuffisante pour desservir l'ensemble de la population du territoire. Pour remédier à cette situation, une convention a été signée avec le SIGIDURS, syndicat voisin de traitement des déchets, pour permettre aux habitants de Groslay, Montmagny, Deuil-La Barre, Montmorency, Soisy-sous-Montmorency d'accéder à la déchèterie située à Sarcelles. Pour y accéder, les habitants concernés doivent demander une carte d'accès. En 2022, le nombre de passages enregistrés s'élève à 4 654, soit 8% de passages en moins par rapport à l'année précédente.

A cela s'ajoute enfin les déchèteries mobiles, expérimentées en 2016 et pérennisées en 2017. Ainsi 7 déchèteries mobiles étaient programmées sur Deuil-La Barre desservant les habitants de Deuil-La Barre, Enghien-les-Bains, Montmagny et Montmorency; 7 autres sur le parking du gymnase du Luat à Eaubonne accessibles aux habitants d'Eaubonne,

Montlignon, Margency et Saint-Prix. Ce service est venu en complément de la collecte en porte à porte des encombrants. Par ailleurs, une déchèterie mobile est également organisée sur Andilly à la place d'une collecte des encombrants. Elle est également ouverte aux habitants de Margency et de Montmorency. Il est observé une moyenne de 180 passages par déchèterie mobile. L'ensemble de ce service de proximité a permis de collecter près de 235,46 tonnes de déchets en 2022, soit 22% de moins qu'en 2021.



Centres techniques municipaux

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture et d'enlèvement de bennes pour les centres techniques municipaux (CTM). Cette prestation assurée en grande partie par la société Butin Sédic comprend la mise à disposition de bennes, le transport et le traitement de leur contenu. Si trois flux sont majoritaires (les déchets végétaux,

le tout-venant, et les gravats), la sensibilisation et une implication du personnel municipal permet d'affiner le tri et d'améliorer la valorisation. Il est à noter que certaines communes disposant de moyens suffisants pour le transport de leurs déchets, amènent directement ceux-ci sur les sites de traitement dont les coûts d'élimination sont pris en charge par le Syndicat Emeraude.

	ENCOMBRANTS	DECHETS VEGETAUX	PAPIERS	CARTONS	FERRAILLES	GRAVATS	PNEUS	DEEE	TOTAL GÉNÉRAL
Plaine Vallée	1 360,1	1 064,5	0	4,42	5,26	104,5	14,24	6,61	2 559,63
Val Parisiis	1 505,77	540,3	0	3,2	6,32	92,38	2,94	1,79	2152,7
Total Emeraude	2 865,87	1 604,8	0	7,62	11,58	196,88	17,18	8,4	4 712,33
Evolution 2021/2020	-2%	5%	0	41%	-43%	62%	18%	25%	2%



©Syndicat-Emeraude / Bennes centres techniques

Collecte des déchets dangereux

Suite à l'ouverture de la déchèterie du Plessis Bouchard en 2004, la collecte en apport volontaire des déchets toxiques types huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures, ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) a été maintenue sur les communes les plus éloignées de la déchèterie, et notamment celles de Plaine Vallée. Cette collecte en apport volontaire est réalisée suivant un calendrier précisant les lieux des permanences d'un véhicule spécifique, le samedi matin. Ces chiffres ne prennent pas en compte les déchets toxiques qui sont également collectés par les déchèteries mobiles.

En complément à ces services, des modules de 80 à 600 litres de contenance sont mis à disposition par le Syndicat Emeraude dans la plupart des centres techniques municipaux. En effet, de nombreux déchets toxiques sont régulièrement présentés lors des collectes en porte à porte des encombrants et ne peuvent être ramassés dans ce cadre pour des raisons de sécurité (départ d'incendie possible par réactions chimiques lors de la compaction dans la benne). Ainsi, les déchets toxiques restants sont ramassés par les services techniques municipaux. En 2022, le tonnage collecté et traité a également diminué de 3,7% par rapport à 2021.



Tonnages 42,62 t
Evolution des tonnages / 2021 -3,7 %

Territoire	Tonnages Démétox	Tonnages CTM	Tonnages totaux 2022	Evolution 2022/2021
Plaine Vallée	14,765	19,673	34,438	8,5%
Val Parisis	0	8,186	8,186	-34,6%
Total OM Emeraude	14,765	27,859	42,624	-3,7%



Traitement

128 124 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées en 2022 sur le territoire du Syndicat Emeraude, soit 0,95 % de plus qu'en 2021.

■ **91,2 % des déchets valorisés**

■ **Uniquement 8,8 % des tonnages à destination des centres de stockage**

Filières de traitement	Tonnages 2022	Rappel tonnages 2021
Valorisation énergétique	49 386*	51 053*
Valorisation matière	44 701**	49 760**
Valorisation agronomique	11 603	14 447
Centre de traitement spécifique	103	121
ISDD ¹	1 390***	1 438***
ISDND ²	8 517	8 369
Prise en charge directe par des éco-organismes	1 879	1 868
ISDI ³	1 355	1 456

(1) ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

(2) ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

(3) ISDI : Installation de Stockage de Déchets Inertes

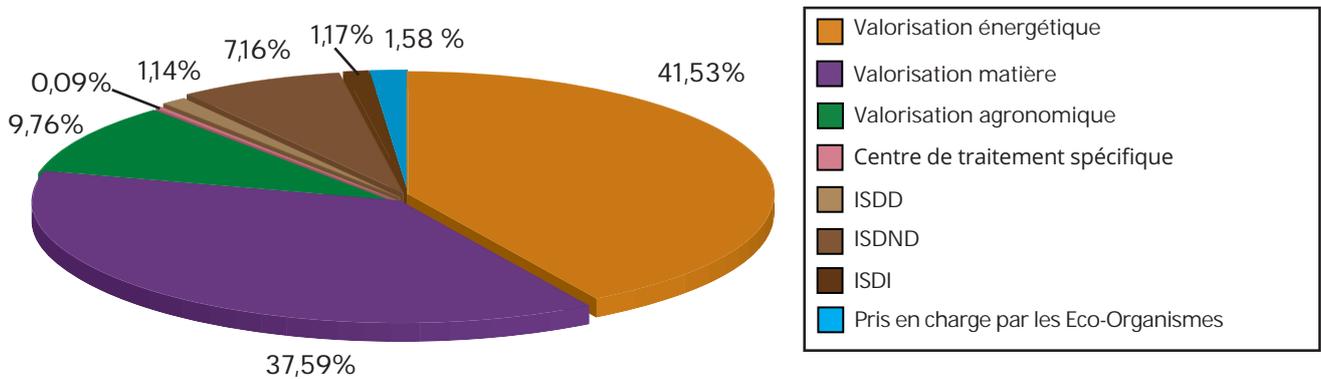
* déduction faite des sous produits issus de l'incinération

** dont 19 440 tonnes de sous-produits issus de l'incinération

*** sous-produits issus de l'épuration des fumées d'incinération



Répartition des filières de traitement pour l'ensemble des déchets 2022



Si l'objectif premier est de réduire les déchets à la source, pour ceux restant encore, le Syndicat Emeraude s'efforce de favoriser la valorisation matière (par recyclage ou compostage) avant la valorisation énergétique (qui produit électricité et chaleur pour le chauffage urbain) conformément à la hiérarchie des modes de traitement définie dans la directive européenne du 19 novembre 2008. C'est à cette fin que l'extension des consignes de tri aux résines plastiques, type pots, barquettes, polystyrène, films, est appliquée depuis le 1er mai 2019. Jusque-là ces plastiques n'étaient pas recyclables.

L'année 2022 a été impactée par la crise économique engendrant une baisse notable des tonnages collectés et de la fréquentation de la déchèterie. Mécaniquement, le tonnage les emballages valorisés a baissé (-8%) alors que le taux de refus n'a perdu de 0,7 point. Malgré cette baisse, le contexte économique qui voit une «flambée» du coût des matières premières, a permis d'obtenir 40% de recette matière en plus qu'en 2021.

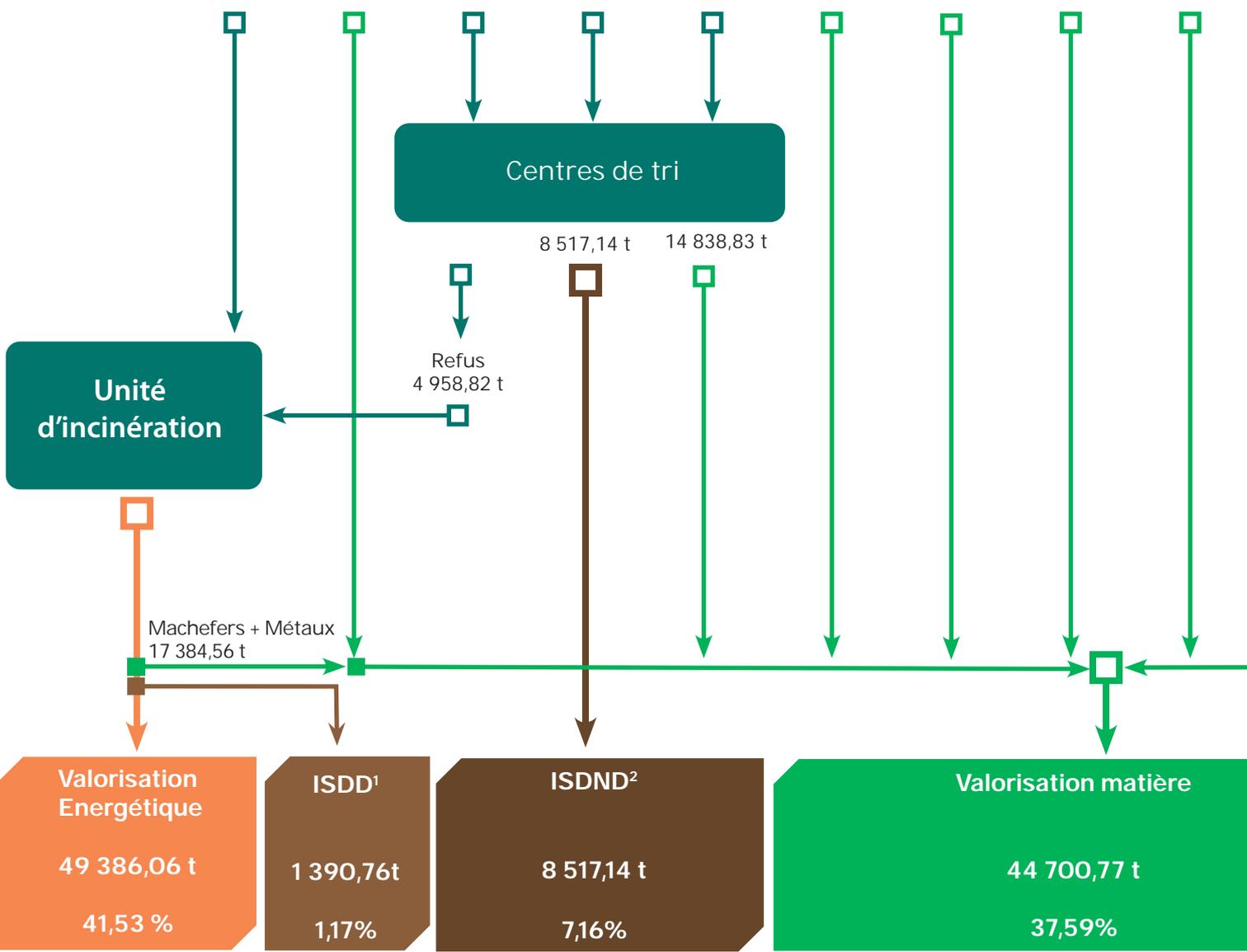
Par ailleurs, l'année 2022 est caractérisée par une diminution importante de déchets végétaux à composter en raison d'une sécheresse avérée au regard des années précédentes.

Dans ce contexte, 90,5% des déchets collectés sont valorisés, ne laissant que 9,5% de déchets à destination de centres de stockage. Les pistes d'amélioration sont clairement identifiées sur les encombrants, et plus particulièrement sur les déchets gérés par les services municipaux des communes adhérentes. Le respect des consignes de présentation et des définitions des déchets, est susceptible de faire baisser significativement le taux d'enfouissement et d'incinération.

Bilan

Tonnages collectés par le Syndicat Emeraude

	OMR	Gravats non inertes	Encombrants	Bois	Emballages mélange	Carton	Verre	Ferrailles	huiles
Porte à porte	64 579,42		8 282,84		13 149,65	121,35	5 850,43		
Apport volontaire						35,98			
Apports communes			3 402,55			7,62		11,58	
Déchèteries		2 674,03	1 616,22	1 061,32		138,84		207,80	18,45
Tonnages 2022	64 579,42	2 674,03	13 301,61	1 061,32	13 149,65	303,79	5 850,43	219,38	18,45



1 ISDD : Installation de Stockage de Déchets Dangereux - 2 ISDND : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

Matière

				Tonnages collectés par des éco-organismes					
papiers	Pneus	Gravats inertes	Déchets végétaux	Déchets toxiques	Piles	DEEE + Ampoules	Textiles	DEA	DDS
54,72			8 434,85						
39,98				14,77			556,25		
-	17,18	196,88	2 063,06	27,86		8,40			
22,12		3 860,94	1 104,69	53,51	2,48	247,34	123,08	807,25	103,20
116,82	17,18	4 057,82	11 602,60	96,13	2,48	255,74	679,33	807,25	103,20

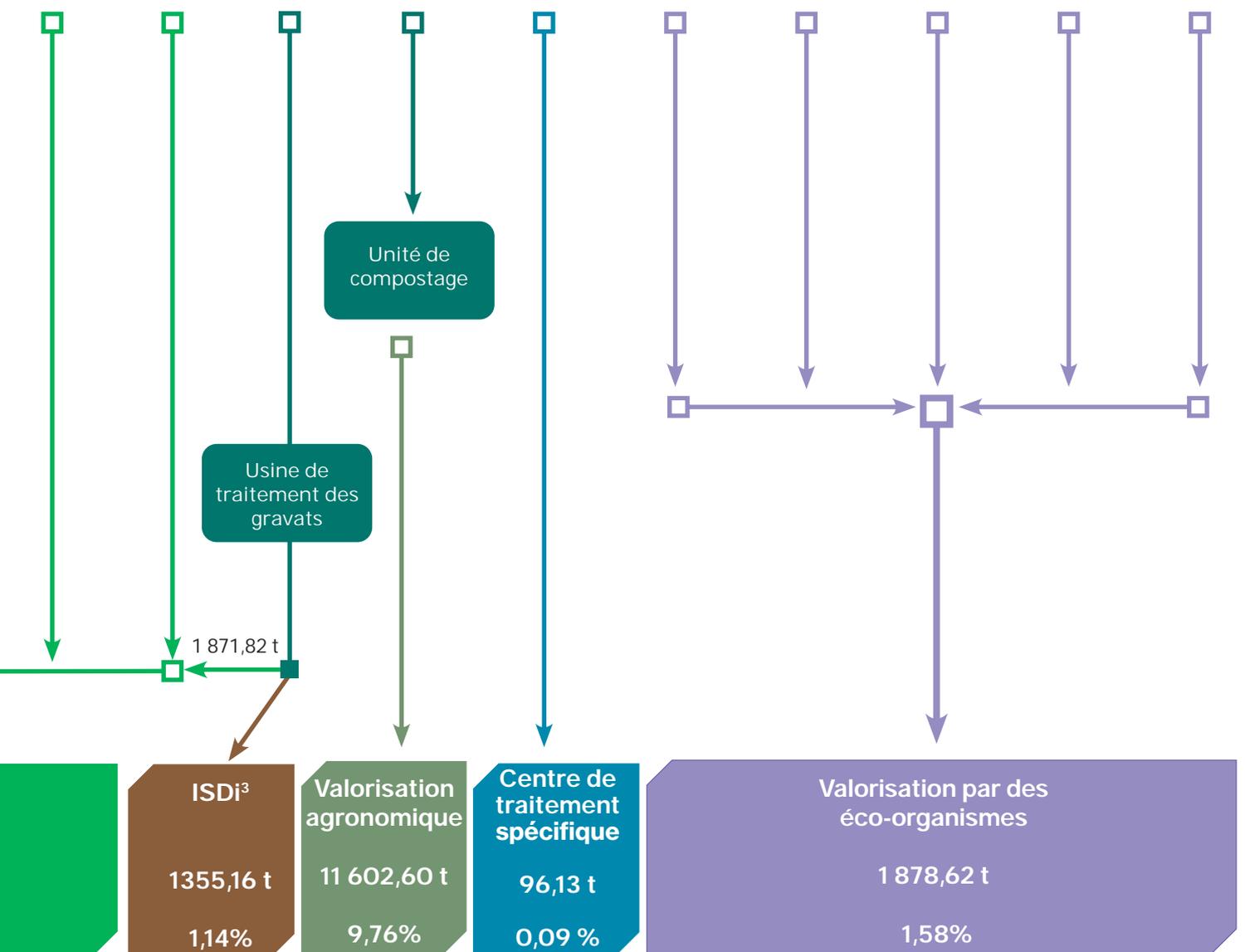


Figure - 3 ISDi : Installation de Stockage de Déchets inertes

Finances

Le financement du Syndicat Emeraude repose à près de 86,5 % sur les contributions des communautés d'agglomérations adhérentes (CA Plaine Vallée et CA Val Paris), en hausse par rapport à 2021.

En effet, bien que le Syndicat Emeraude ait institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) depuis 2001, ce sont les agglomérations qui lèvent et perçoivent ladite taxe, qu'elles reversent au Syndicat à hauteur du produit demandé pour financer le service.

Le produit appelé en 2022 subit une progression de + 4,9 %, après la hausse de + 9,8 % déjà observée l'an passé, mais, fait suite à plusieurs années de stabilité, voire de baisse (hors évolution du niveau de service).

Ces augmentations visent à compenser la hausse réglementaire programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui affectent les tonnages incinérés ou enfouis.

■ **Montant des crédits employés en 2022 : 36,969 M€**

■ **Contribution des agglomérations adhérentes (reversement de TEOM) 30,242 M€**

■ **Soutiens des éco-organismes et rachat matière : 3,764 M€**

■ **Les contrats de prestations de services représentent 89,63 % des dépenses de fonctionnement**

■ **Les frais de personnel représentent 3,03 % du total des dépenses de fonctionnement**

Evolution du produit demandé pour financer le service

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Montant (€)	25 164 257	23 518 564	23 867 884	23 867 884	26 256 318	28 829 000	30 241 621
Evolution (%)	0%	-6,54%	1,49%	0,00%	10,01%	9,80 %	4,90 %

Compte administratif

Le résultat brut global de clôture du budget 2022 est de 6 502 577,72 € (contre 4 455 795,99 € en 2021). Le résultat net global (prenant en compte les restes à réaliser) est de 5 359 814,28 € (contre 3 925 301,11 € en 2021).

Le résultat de fonctionnement sur réalisations, s'explique par :

En dépenses

Une exécution budgétaire maîtrisée sur le chapitre 012 (97,7 % de réalisations), relatif aux charges de personnel : - 23 k€. Ce taux de réalisation, un peu plus élevé que les années passées, s'explique par le recrutement d'un apprenti en septembre, contre 2 budgétés, 1 stagiaire école, contre 2 budgétés, mais aussi la prise en compte de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 3,5 % (contre 1 % budgétés), l'augmentation du SMIC à 3 reprises en 2022, le versement d'indemnité inflation de 100 € pour 12 agents, le passage à 90 % d'un agent précédemment à 80 %, le reclassement indiciaire pour les catégories B, des déroulements de carrières et des vacances de postes réduites, avant que l'effectif soit au complet à partir de la mi-septembre 2022.

Une progression des charges à caractère général (chapitre 011, qui représente 91 % des dépenses de fonctionnement) réalisées à hauteur de 93,7 %, principalement sur l'article 611-Contrats de prestation de services (lequel représente lui-même 98,5 % du 011), qui s'explique :

- Par l'application des dispositions contractuelles, qui tendent à renchérir les coûts de collecte et surtout de traitement, phénomène accentué

par les taxes et contraintes réglementaires. Les actualisations contractuelles, bien que négociées pour certaines ont été globalement conséquentes,

- Et par l'évolution des tonnages, nettement orientée à la baisse, qui a permis de limiter le taux de réalisation sur ces lignes.

Pour information, le montant de la TGAP sur 2022 s'est élevé à plus de 1 218 k€, soit 120 % de la masse salariale globale du Syndicat.

En recettes

Un bon taux de réalisation globale, à près de 100 % (99,7 %) pour les recettes de fonctionnement :

o Poursuivant la tendance de 2021, les recettes de revente matériaux, budgétées à 1 300 k€ ont continué à progresser, pour se monter à plus de 1 617 k€, contre 1 395 k€ en 2021 et 600 k€ en 2020. La forte reprise économique a entraîné une explosion de la demande en matières premières, en Asie et en Amérique du Nord, réduisant les stocks et accentuant très nettement la valorisation des matériaux recyclés. La tendance baissière était forte en 2020, mais depuis certains matériaux ont connu une hausse très importante (cartons, papiers, métaux). Le marché de reprise du plastique à lui aussi redémarré. La renégociation de certains contrats de reprises (plastiques, JRM, acier, gros de magasin) a également eu un effet bénéfique, compensant largement la baisse des tonnages collectés et valorisés (1 000 tonnes de moins). Cette embellie doit cependant être relativisée, car le 2ème semestre 2022 a vu s'opérer une correction brutale du marché, touchant tous les matériaux, mais particulièrement les EMR (Emballages Ménagers Recyclables – emballages cartonnés)

passés de 175,20 €/tonne en juillet à 43,10 €/tonne en décembre, les papiers (137,10 €/t à 222,90 €/t, puis 160,30 €/t pour les JRM) et métaux (326,75 €/t à 149 €/t pour l'acier). Le marché du verre a continué à progresser très légèrement, après avoir connu une grave crise, du fait de la progression des tonnages collectés et de la baisse de la demande des verriers durant la crise sanitaire : 21,87 €/t à 22,70 €/t.

Notons enfin qu'un stock de 119 tonnes non triées existait à fin décembre 2022, sur le centre de tri et 320 tonnes de matériaux en attente d'enlèvement (JRM, plastiques Q7 et PE-PP-PS, aluminium, principalement). Un premier enlèvement de petits alus triés en 2022 a été effectué en début d'année 2023.

o Les recettes éco-organismes, bien que réalisées à hauteur de 87 %, dans l'attente du liquidatif 2022 Citeo, sont globalement conformes aux prévisions budgétaires. Elles sont en stabilité globale (érosion des soutiens Citeo emballages, avec un soutien attendu, par prudence, en retrait via les rattachements, compte tenu notamment de la baisse des tonnages collectés, des soutiens papiers à hauteur de 190 k€ contre 170 k€ budgétés, 214 k€ de soutiens Ecomobilier (contre 120 k€ budgétés) relatifs aux Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)).

o Les recettes relatives à la redevance spéciale ont enregistré un niveau record de 616 k€ (hors rattachements 2022), avec la prise en compte exceptionnelle de 3 semestres (1er et 2ème semestre 2021 et 1er semestre 2022). Le retard de facturation est à présent résorbé. Mais une surestimation des rattachements 2021 conduit à un taux de réalisation de seulement 71 %. La recette 2022 représente l'équivalent

d'un peu plus de 2 points de TEOM. Même si cette recette est modeste, il existe une réelle dynamique à ce niveau, en plus de l'effet levier qu'elle représente en permettant un « diagnostic déchets » pour les gros producteurs.

o La reprise du résultat de fonctionnement reporté, pour 2 814 k€.

Enfin, quelques recettes ont été réalisées sur cette année du fait de décalage de certaines opérations (caractérisations OMR par exemple).

En section d'investissement :

Un résultat d'investissement sur réalisations de 748 k€ qui tient compte :

o En dépenses

Du solde des dépenses liées aux travaux de mise en conformité et modernisation de l'Eco-site, avec extension du bâtiment administratif (restes à réaliser). Ces travaux ont permis la levée par la Préfecture de la mise en demeure. On note néanmoins de moindres acquisitions et poses de bornes (93 bornes posées, contre 108 en 2021 et 8 rénovations, contre 5 en 2021), de nombreuses opérations ayant pris du retard.

Le programme de déploiement du compostage a confirmé sa reprise et s'est déployé, avec également des opérations en partenariat avec les communes.

o En recettes

Les subventions liées aux travaux de l'Eco-site et à des programmes de soutien au déploiement des bornes enterrées et à l'acquisition de composteurs.

Budget Principal

	Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	"Résultat N-1 reporté"	Résultat de clôture
Section de fonctionnement	34 965 530,31	33 667 634,49	1 297 895,82	2 814 115,84	4 112 011,66
Réalisations Section d'investissement	2 907 893,38	2 159 007,47	748 885,91	1 641 680,15	2 390 566,06
Budget total	37 873 423,69	35 826 641,96	2 046 781,73	4 455 795,99	6 502 577,72
"Restes à réaliser" Section de fonctionnement					
Section d'investissement	0,00	1 142 763,44	-1 142 763,44		-1 142 763,44
Budget total	0,00	1 142 763,44	-1 142 763,44	0,00	-1 142 763,44
Budget total (réalisations et restes à réaliser)	37 873 423,69	36 969 405,40	904 018,29	4 455 795,99	5 359 814,28



Zoom sur les recettes de fonctionnement

Outre les contributions des Communautés d'Agglomération qui, en 2022, ont constitué 86,5 % des recettes de fonctionnement, les soutiens financiers des éco-organismes et les rachats matière ont représenté 10,77 % (en légère baisse par rapport à 2021 du fait notamment d'une très nette diminution des cours de revente de certains matériaux (cartons, papier, métaux) sur la deuxième partie de l'année). La redevance spéciale et d'autres soutiens ont également contribué, mais dans une moindre mesure (2,74%), au financement du service.

DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

■ Versement des contributions :

Communauté d'Agglomération Val Parisis :	15 726 206 €
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée :	14 515 415 €
Total TEOM :	30 241 621 €

■ Soutiens des éco-organismes :

.....	2 151 460 €
- CITEO Emballages :	1 684 669 €
- CITEO Papiers :	190 554 €
- Eco-mobilier :	214 256 €
- Eco-DDS	11 754 €
- Re-fashion (ex Eco-TLC)	13 193 €
- OCAD3E :	18 038 €
- ADEME	18 996 €

■ Reprises des filières :

.....	1 613 379 €
- Journaux-Revues-Magazines (JRM) et Gros de Magasin (GM) :	380 773 €
- Carton :	533 912 €
- Bouteilles Plastiques :	485 715 €
- Verre :	124 477 €
- Acier :	41 922 €
- Aluminium :	22 705 €
- Papiers de bureaux :	22 404 €
- Briques alimentaires :	1 471 €

■ Autres recettes et soutiens :

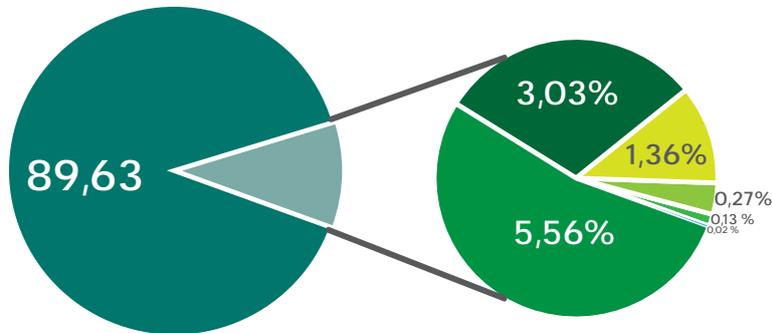
.....	342 755 €
- Recettes diverses	342 755 €

■ Redevance spéciale :

.....	616 315 €
-------	------------------

Compte administratif 2022

Dépenses de fonctionnement 2022



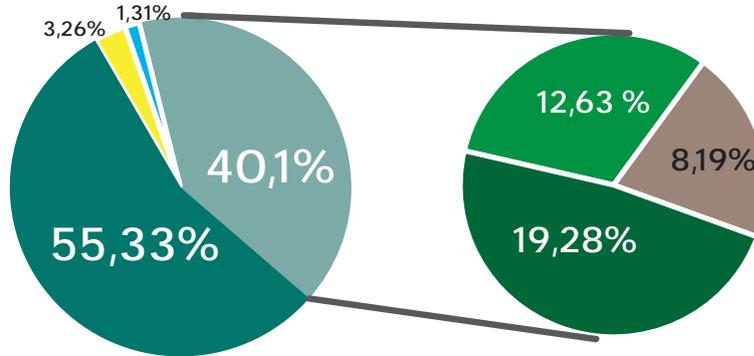
Contrats de prestations de services	30 176 956 €
Dotations aux amortissements	1 872 683 €
Frais de personnel	1 021 351 €
Autres charges à caractère général	459 135 €
Autres charges de gestion courante	89 370 €
Charges financières et exceptionnelles	41 839 €
Dotations aux provisions	6 300 €
	33 667 634 €

Recettes de fonctionnement 2022



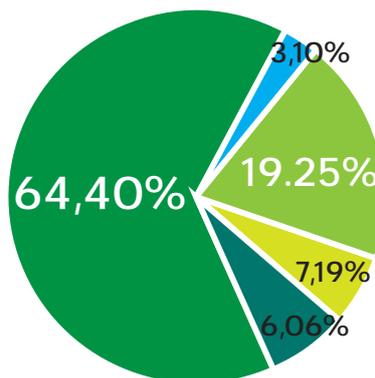
TEOM	30 241 621 €
Soutiens Eco-organismes et rachats matières	3 764 839 €
Redevance spéciale	616 315 €
Autres	342 755 €
	34 965 530 €

Dépenses d'investissement 2022



Investissements bornes, bacs et composteurs	1 826 972 €
Constructions	636 671 €
Emprunts	416 979 €
Autres	270 292 €
Frais d'études déchèterie	107 518 €
Travaux Anénagements Eco-Site	43 340 €
	3 301 771 €

Recettes d'investissement 2022



Emprunts	209 000 €
Amortissements	1 872 683 €
Opérations patrimoniales	90 251 €
FCTVA	559 722 €
Subventions	176 238 €
	2 907 893 €

Communication

La communication du Syndicat Emeraude a pour objectif de mettre en lumière l'ensemble des actions du Syndicat, mais aussi d'apporter aux administrés les informations nécessaires à la continuité de service de collecte et de traitement sur l'ensemble du territoire. De ce fait, la communication s'articule autour de trois grands axes :

- Communication
- Sensibilisation
- Événementiel

- 3 235 enfants sensibilisés en animations scolaires
- 8 stands d'information tenus dans les communes
- Le défi «Familles Zéro déchet»
- Le Forum du Zéro Déchet
- 2 numéros d'Emeraude Le Mag
- L'inauguration de la déchèterie modernisée



Communication

Emeraude le Mag

L'un des outils les plus importants du Syndicat Emeraude n'a connu que deux parutions en 2022. Un numéro de moins que l'année précédente qui se justifie par la mobilisation des agents sur le fonctionnement du défi Familles Zéro Déchet (p.50).



Le numéro de juin a permis de dresser le bilan du défi Familles Zéro Déchet, en relatant les moments forts de cette expérience qui s'est déroulée sur 6 mois, et en mettant en exergue l'importance de la prévention des déchets dans le quotidien de chacun. Ce format de 8 pages, a été complété par un livret numérique présentant l'ensemble des recettes zéro déchet proposées durant le défi. Un fichier numérique est toujours disponible sur le site internet.



Le numéro de la rentrée a été réalisé selon la chartre graphique du Forum du Zéro Déchet, puisque 2022 lançait la 3ème édition de cet évènement plébiscité. Une double page a été intégralement dessinée

par un agent en apprentissage au sein du service communication, ce qui a permis d'aborder le mag avec une touche dessinée.



Réseaux sociaux

L'objectif poursuivi en 2022 était d'aborder positivement les déchets et leur recyclage, auprès des habitants de notre territoire.

Pour cela, différents contenus ont été réalisés : BD, astuces zéro déchet, interviews, recettes et des DIY*. L'idée est de transmettre les bons gestes afin



de permettre aux abonnés d'agir au quotidien en faveur du tri, du recyclage et de la réduction des déchets.

Le Syndicat est présent sur trois réseaux sociaux : Facebook, Instagram et enfin LinkedIn.

La stratégie sur les réseaux sociaux évolue, et suit les tendances et les codes des réseaux sociaux.

DIY* : Do It Yourself (A faire soi-même)

Communication

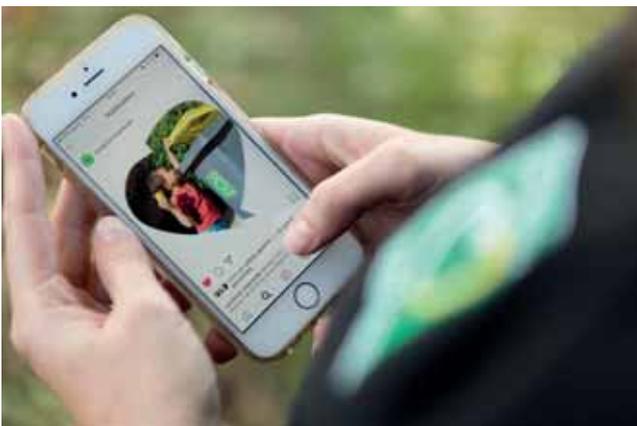
contenu avec des «réels», des vidéos qui mettent en scène les acteurs du territoire, et d'humaniser les thématiques de tri et de prévention des déchets, de les ancrer dans un quotidien qui est, lui, bien réel.

La déclinaison des messages de communication en format vidéo pour lancer le Forum du Zéro Déchet a permis d'identifier cette évolution en termes de contenus, et restera en 2023 un axe de la stratégie digitale.



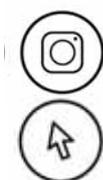
Les bandes dessinées restent un axe apprécié par les personnes qui suivent le compte Instagram du Syndicat Emeraude.

En 2022, 56 publications et 10 réels ont animé la page Instagram, 64 publications ont été faites sur la page Facebook. Le cap des 1000 abonnés sur le compte Instagram a été franchi.



©126média / Cédric Daya

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !



Sensibilisation

Animations scolaires

Sensibiliser aux gestes de prévention et de tri des déchets passe incontestablement par le public scolaire. En effet, les nouvelles générations sont déjà très au fait de l'urgence climatique, et plus globalement sensibilisés à la préservation de l'environnement.

Les animations scolaires réalisées par le Syndicat Emeraude vont leur apporter des solutions concrètes sur l'un des pans d'actions dont ils peuvent devenir acteurs. Apprendre à trier leurs déchets dans les différents bacs/bornes de collecte, comprendre comme se recycle ensuite un déchet, ou encore lister les différentes façons de réduire sa production de déchets sont les différents thèmes abordés en animations scolaires.

C'est en formant des enfants à des gestes plus éco-responsables, que leur entourage direct pourra ensuite être sensibilisé à la maison. Une sensibilisation qui permet de toucher les familles de façon pédagogique en donnant aux enfants ce rôle d'ambassadeurs.

En 2022, les écoles des 17 communes du Syndicat ont ainsi pu bénéficier d'interventions autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la prévention, du compostage et du tri.

Ce sont 3 235 élèves qui ont pu être sensibilisés à travers 123 animations scolaires.

Ce qui représente une augmentation de 36% par rapport à l'année précédente.

Communication

Les animations proposées en 2022 étaient :

- **CM1** : « Le cycle de vie des déchets » pour (ré)apprendre les consignes de tri mais aussi voir comment les déchets sont recyclés (62 animations – 1 633 élèves)

- **CM2** : « Réduisons nos déchets » pour se rendre compte de la quantité de déchets produite chaque année et familiariser les élèves avec le zéro-déchet (61 animations – 1 602 élèves)

D'autres interventions ont également été menées :

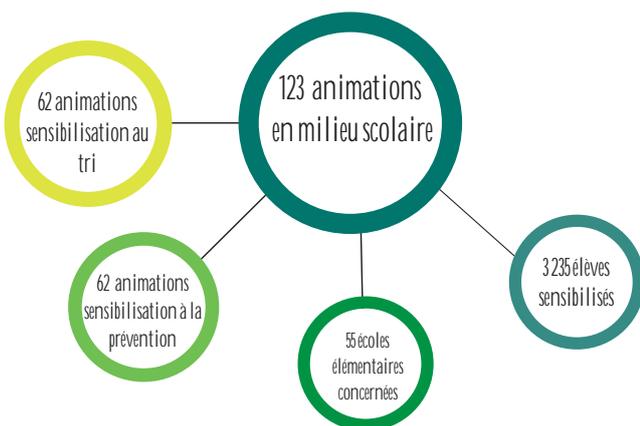
- à destination de 24 élèves de la commission Déchets du Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes de Montigny-lès-Cormeilles, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

- à destination de 62 élèves de 4ème à l'occasion d'une journée dédiée à l'environnement organisée par le collège Notre-Dame de la Providence à Enghien-les-Bains.



© 126média / Cédric Daya - Animation scolaire

Les animations en chiffres :



Événementiel

Le défi «Familles Zéro Déchet» : un projet totalement nouveau pour l'équipe communication

Durant 6 mois échelonnés sur 2021-2022, **154 familles (512 personnes)** se sont lancées aux côtés du Syndicat Emeraude autour d'un défi ambitieux : réduire au maximum leur production de déchets quotidienne. Un engagement qui leur a permis de se rencontrer autour des **43 ateliers** aux thématiques variées.

Le défi Familles Zéro Déchet a débuté par un événement d'inauguration, et s'est clôturé le 30 avril 2022.



©Syndicat Emeraude - Lancement Défi «Famille Zéro Déchet»

Pour 40 familles inscrites, un peson a été attribué et a permis de mesurer efficacement l'évolution de la production de déchets de ces familles. Un engagement supplémentaire pour ces familles qui semblent avoir été ravies par cet outil connecté et simple d'utilisation.

Ce défi a été entièrement conçu par le service communication, et a permis de s'ancrer dans une démarche de prévention avec un axe nouveau : en immersion sur le territoire, et au contact des familles dans leur quotidien.

■ Communication

L'inauguration de la déchèterie modernisée

La déchèterie, forte de ses 18 années d'existence, nécessitait d'importants travaux de modernisation et de mise en conformité pour améliorer les conditions d'accueil des usagers et répondre à l'évolution des exigences règlementaires.

À cette occasion, le **lundi 5 septembre 2022**, près de 75 invités ont répondu présents malgré des conditions climatiques extrêmes.



© Jean-Michel Rousval

C'est à travers une visite audio-guidée qu'ils ont pu découvrir deux quais supplémentaires, une nouvelle **zone de stockage sécurisée** pour les déchets toxiques et les DEEE, **l'amélioration de la sécurité des dépôts et de la circulation** des usagers et la création d'un espace pour l'aménagement d'une zone de réemploi.

Un nouveau local pour les gardiens de la déchèterie a également été mis en place, et les locaux du Syndicat Emeraude se sont agrandis. Enfin, un quai de dépôt a été **équipé de brumisateur**, réduisant les risques liés aux poussières de dépôt de gravats et plâtres.

Le Forum du Zéro Déchet

Samedi 19 novembre 2022, s'est tenue la **3^{ème} édition du Forum du Zéro Déchet** au Centre Culturel du Plessis-Bouchard. Un événement convivial qui semble avoir tenu toutes ses promesses, en attirant près de **850 visiteurs**.

Les ateliers proposés sur le forum ont très rapidement affiché complet. Pour preuve, 249 personnes étaient inscrites avant le jour J !

Des espaces de vente, une friperie éphémère, une collecte de vêtements, la vente de 134 composants, une zone de gratuité ont eux aussi remporté un franc succès durant l'évènement. Autre grande nouveauté sur cette édition 2022, un **Salon de la Réparation** a permis aux artisans engagés de réparer sur place de nombreux objets.



©Audrey Guegaden - Forum du Zéro Déchet

Suivez-nous sur Instagram !



[@syndicat.emeraude](https://www.instagram.com/syndicat.emeraude)



Chaque semaine, retrouvez des
posts, commentez, partagez, likez...
[#syndicat.emeraude](https://www.instagram.com/syndicat.emeraude)

